



CEPALC

Manuel d'utilisation de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

The screenshot shows the website's header with navigation links for Spanish, English, French, and Portuguese, and a search bar. The main title is "Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes". Below the title are three tabs: "Indicateurs d'égalité", "Autonomie physique", "Autonomie dans la prise de décisions", and "Autonomie économique". The main content area features a collage of images related to gender equality, including a close-up of an eye, a group of women, and hands holding a globe. A sidebar on the left contains sections for "Qu'est-ce que l'Observatoire?", "Rapports et Études", "Liens", "Nouvelles" (with a link to "XLII Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe"), "Souscription", and "Division de la promotion de l'égalité des sexes". At the bottom of the main content area, there is a paragraph in French: "L'autonomie des femmes dans la vie privée et publique est un élément fondamental pour garantir l'exercice de leurs droits humains dans un contexte de pleine égalité. La capacité de produire des revenus propres et de contrôler des avoirs et des ressources (autonomie économique), la maîtrise de leur propre corps (autonomie physique) ainsi que leur participation à part entière à la prise de décisions qui touchent leur vie et celle de leur collectivité (autonomie dans la prise de décisions) sont les trois piliers fondamentaux de l'égalité entre les sexes et d'une citoyenneté paritaire."



**Manuel d'utilisation de
l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**

Le présent document a été préparé par la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), sous la responsabilité de Sonia Montaño, fonctionnaire responsable de la Division. Alejandra Valdés, coordonnatrice de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, a concerté les efforts pour sa réalisation.

Ce manuel a bénéficié de la collaboration d'Ana María Arteaga, Alfonso Jaramillo, Paulina Pavez et Patricia Provoste.

Nous remercions l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour leurs précieuses contributions.

L'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) et le Secrétariat général ibéro-américain ont apporté la contribution financière pour la réalisation du présent manuel.

Publication de la CEPALC
ISSN versión impresa – ISSN versión electrónica
ISBN: LC/L3223
Copyright © Nations Unies, 2010. Tous droits réservés
Imprimé en mai 2010, Santiago du Chili

L'autorisation de reproduire tout ou partie du présent ouvrage doit être demandée au Secrétaire du Comité des publications, Siège des Nations Unies, New York, N.Y. 10017, États-Unis. Les États membres et leurs institutions gouvernementales peuvent reproduire le présent ouvrage sans autorisation préalable. Ils sont toutefois tenus de mentionner la source et d'informer les Nations Unies de cette reproduction.



Manuel d'utilisation de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

www.cepal.org/oig



SOMMAIRE

	Page
Présentation	9
The Manual	11
I. L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes	13
• Site Web de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes	14
• Contexte historique	16
• Objectifs	17
• Organisations partenaires	18
• Composition du groupe de travail de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes	19
II. Contenu de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes	21
• Principaux domaines thématiques	23
• Indicateurs d'égalité par domaine thématique	24
• Indicateurs d'égalité par pays	26
• Indicateurs régionaux	30
III. Cadre conceptuel	33
• Approche de genre	34
• Autonomie des femmes	35
• Sphère publique et sphère privée	36
• Travail productif et travail reproductif	37
• Droits reproductifs	38
• Violence contre les femmes	39
IV. Aspects méthodologiques	41
• Indicateurs de genre	42
• Statistiques de genre	43
• Sources d'information	44
• Mise à jour des données	45
• Fiche technique des indicateurs	46
• CEPALSTAT	48

	Page
V. Indicateurs d'autonomie physique	51
• Indicateur 1: Morts de femmes causées par leur partenaire ou ex-partenaire	52
• Indicateur 2: Grossesse adolescente	54
• Indicateur 3: Demande insatisfaite de planification familiale	56
• Indicateur 4: Mortalité maternelle	58
VI. Indicateurs d'autonomie dans la prise de décisions	61
• Indicateur 1: Pouvoir exécutif	62
• Indicateur 2: Pouvoir législatif	64
• Indicateur 3: Pouvoir judiciaire	66
• Indicateur 4: Pouvoir local (mairresses)	68
• Indicateur 5: Pouvoir local (conseillères municipales)	70
• Indicateur 6: Pays ayant signé et ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	72
• Indicateur 7: Niveau hiérarchique des mécanismes pour la promotion de la femme	74
VII. Indicateurs d'autonomie économique	77
• Indicateur 1: Population sans revenus propres, par sexe	78
• Indicateur 2: Temps total de travail	80
Bibliographie	83

Présentation

Quelque 15 ans après l'approbation du Programme d'action de Beijing à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et près de 30 ans d'élaboration de politiques d'égalité entre les sexes, la région a incontestablement fait des progrès importants. L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes est un instrument qui, en plus de montrer ces progrès, indique les domaines où des retards subsistent malgré les engagements pris par les pays de la région.

Parmi les principaux résultats, il convient de mentionner l'institutionnalisation formelle des Mécanismes pour la Promotion de la Femme dans 39 pays de la région. En Amérique Latine, 35 % des pays ont un Ministère de l'égalité des sexes ou une entité de rang ministériel dans ce domaine; 20 % d'entre eux ont mis en place des conseils ou instituts dépendant de la présidence ou dont le titulaire est directement responsable devant le président; et dans 45 % des pays, il existe des entités qui dépendent d'un ministère. Dans les Caraïbes, 90 % des entités dépendent d'un ministère. Quelques pays ne respectent pas encore l'engagement pris à Beijing de créer des organismes destinés à mettre en place des politiques pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelon le plus élevé.

D'autre part, il convient de signaler les progrès réalisés dans le domaine des fonctions de représentation politique et d'exercice du pouvoir. La présence de femmes dans la prise de décisions, bien qu'hétérogène, fait aujourd'hui partie de l'agenda de la région. Le pourcentage de parlementaires dans les divers pays varie de 40 % en Argentine et au Costa Rica à moins de 10 % au Guatemala. Il convient de souligner le cas du Chili, où l'arrivée au pouvoir de Michelle Bachelet s'est accompagnée d'un agenda de parité et de protection sociale où les femmes occupaient une place centrale.

Lors de l'approbation de la création de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, tout le monde pensait qu'il fallait disposer de plus et de meilleures preuves quantitatives et qualitatives des réalisations et des progrès, d'une part, et, d'autre part, discerner les défis, apporter des réponses adéquates, ainsi que disposer d'outils qui permettraient aux gouvernements de prévoir les tendances et de visualiser de nouveaux processus.

En définitive, il s'agit d'un outil qui permet de surveiller et d'assurer le suivi des politiques publiques, de prévoir les processus sociaux et de disposer de preuves empiriques à partir de données officielles concernant la situation des femmes et les inégalités par rapport aux hommes, ce qui requiert des pays la mise en place de systèmes d'information qui rendent compte de cette réalité.

Le Manuel

Le présent manuel, proposé pour découvrir, connaître et interagir avec les informations présentées par l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, constitue une sorte de carte de navigation en sept chapitres.

Le premier, intitulé **L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**, de nature plus descriptive, présente notamment le contexte institutionnel qui a donné naissance à l'Observatoire, ses principaux objectifs et sa structure de fonctionnement.

Le deuxième chapitre, **Contenu de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**, décrit, dans les grandes lignes, ses principales composantes et les différentes catégories d'informations auxquelles il est possible d'accéder.

Le troisième chapitre, **Cadre conceptuel**, énonce brièvement les principales notions de la théorie de genre, qui sont associées aux indicateurs d'égalité repris dans l'Observatoire.

Le quatrième chapitre, **Aspects méthodologiques**, a trait aux aspects et aux choix méthodologiques de l'Observatoire pour élargir les informations disponibles et en faciliter l'accès.

Les trois derniers chapitres exposent la manière d'accéder et d'utiliser des indicateurs de chacun des domaines thématiques auxquels l'Observatoire donne la priorité: le cinquième chapitre se concentre sur les **indicateurs d'autonomie physique**, le sixième sur les **indicateurs d'autonomie dans la prise de décisions** et le septième sur les **indicateurs d'autonomie économique**.

Outre la fiche technique connexe, la présentation de chacun des indicateurs d'égalité donne des informations concernant les éléments mesurés par l'indicateur, sa pertinence, les sources de données sur lesquelles se basent les calculs et la réglementation internationale qui les encadre.

Le présent manuel est largement basé sur les publications *Guía de asistencia técnica para la producción y el uso de indicadores de género* [Guide d'aide technique pour la production et l'utilisation des indicateurs de genre] (CEPALC, 2006) et *Estadísticas para la equidad de género. Magnitudes y tendencias en América Latina* [Statistiques en matière d'équité de genre. Magnitudes et tendances en Amérique Latine] (Milosavljevic, 2007), toutes deux rédigées par l'Unité de la femme de la CEPALC, ainsi que sur *Objetivos de Desarrollo del Milenio. Informe 2006: una mirada a la igualdad entre los sexos et la autonomía de la mujer en América Latina y el Caribe* (2007) [Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2006: coup d'œil sur l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme en Amérique Latine et dans les Caraïbes], coordonné par l'Unité (l'actuelle Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC).



I. L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

- **Site Web de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**
- **Contexte historique**
- **Objectifs**
- **Organisations partenaires**
- **Composition du groupe de travail de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**

Site Web de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

L'autonomie des femmes est un facteur fondamental pour garantir l'exercice de leurs droits humains dans un contexte de pleine égalité. La maîtrise de leur propre corps (autonomie physique), la production de revenus et de ressources propres (autonomie économique) et la participation à part entière à la prise de décisions qui concernent leur vie et celle de leur collectivité (autonomie dans la prise de décisions) constituent trois piliers pour parvenir à une meilleure égalité entre les sexes dans la région.

Cette conception de l'autonomie des femmes est précisément l'axe autour duquel s'articule le site Web de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, qui donne aux utilisateurs et utilisatrices plusieurs possibilités pour accéder aux informations relatives à chaque dimension thématique, aux différents indicateurs, à la législation pertinente, aux bonnes pratiques et aux liens institutionnels.

Il est possible d'accéder aux différents domaines thématiques et à leurs indicateurs à partir de n'importe quel point du site Web, ce qui confirme le principe d'intégralité et de complémentarité entre eux.

La barre de navigation ou premier menu horizontal de la page d'accueil de l'Observatoire compte trois onglets pour faciliter la navigation: le choix de la langue d'affichage, l'accès au plan du site, qui permet d'avoir une vue d'ensemble du contenu de l'Observatoire et la fonctionnalité de recherche représentée par la loupe traditionnelle.

Le deuxième menu horizontal, juste en dessous de la barre de navigation constitue l'axe d'articulation de l'Observatoire: il reprend à la fois le principal accès au contenu du site – la fenêtre Indicateurs d'égalité – et l'accès à chacune des trois dimensions ou domaines thématiques autour desquels s'articulent les informations de l'Observatoire: autonomie physique, autonomie dans la prise de décisions et autonomie économique, avec leurs indicateurs respectifs. Une couleur spécifique a été attribuée à chaque domaine thématique pour en faciliter l'identification: rouge pour l'autonomie physique, bleu pour l'autonomie dans la prise de décisions et mauve pour l'autonomie économique.

En pratique, toutes les sections du portail sont des pages Web qui, ensemble, constituent le site de **l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**.



Observatoire

de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes



Indicateurs
d'égalité

Autonomie physique

Autonomie dans la prise de décisions

Autonomie économique

Qu'est-ce que
l'Observatoire?

Rapports et Études

Liens

Nouvelles

► XLII Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe

► [more news](#)

[Souscription](#)

CEPALC
Division de la
promotion de
l'égalité des sexes



L'autonomie des femmes dans la vie privée et publique est un élément fondamental pour garantir l'exercice de leurs droits humains dans un contexte de pleine égalité. La capacité de produire des revenus propres et de contrôler des avoirs et des ressources (autonomie économique), la maîtrise de leur propre corps (autonomie physique) ainsi que leur participation à part entière à la prise de décisions qui touchent leur vie et celle de leur collectivité (autonomie dans la prise de décisions) sont les trois piliers fondamentaux de l'égalité entre les sexes et d'une citoyenneté paritaire.



Contexte historique

Les principaux jalons de la création de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes sont les suivants:

- ✓ **Le Consensus de Quito** (août 2007), accord conclu à la dixième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes, où les pays participants ont demandé à la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes de «collaborer, avec d'autres organisations du système des Nations Unies, avec les États membres qui le demandent, au suivi et à l'évaluation de l'exécution des accords conclus, par la création d'un observatoire de l'égalité qui contribue au renforcement des mécanismes nationaux d'égalité entre les hommes et les femmes».
- ✓ **La quatrième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC** (Santiago, juillet 2007), où il a été convenu d'inclure dans les objectifs stratégiques, la promotion et le développement des statistiques de genre et de confier à la CEPALC la fonction de secrétariat technique d'un nouveau groupe de travail coordonné par le Mexique et créé «afin d'encourager les efforts pour systématiser les informations statistiques nationales avec approche de genre (...) et l'envoi systématique et régulier à la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes des informations statistiques concernées pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (...)».
- ✓ Le Programme d'action du XVIIe **Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement** (Santiago, novembre 2007), qui reprend les termes du Consensus de Quito et demande au Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), en étroite collaboration avec les États membres, de créer un observatoire de l'égalité de genre qui contribuera au renforcement des organismes nationaux de promotion et d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des politiques d'égalité, dans les pays qui le demandent.

Dans le cadre du mandat du Consensus de Quito, deux événements importants ont eu lieu ensuite, en octobre 2008:

- ✓ **La Réunion technique d'experts en statistiques de genre pour l'analyse des indicateurs de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes** (Aguascalientes, Mexique), où il a été convenu de concentrer les efforts sur un nombre limité, mais très significatif d'indicateurs stratégiques pour le suivi du Consensus de Quito.
- ✓ **La Réunion technique sur la mise en place de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes**, qui a discuté des indicateurs stratégiques relatifs aux Caraïbes et des fonctions que jouerait chacune de ses composantes, et fait des recommandations à cet égard.

Objectifs

L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes a été conçu en tant qu'outil pour assurer le suivi de l'agenda issu du Consensus de Quito, épauler les gouvernements pour l'analyse de la réalité régionale, surveiller les politiques publiques de genre et l'application des accords internationaux, offrir un appui technique et une formation aux Mécanismes pour la Promotion de la Femme et aux instituts nationaux de statistique des pays qui le demandent.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

✓ **Analyser et rendre visible la réalisation des buts et objectifs spécifiques concernant l'égalité de genre dans la région**

Pour cette tâche, l'Observatoire met à la disposition des gouvernements une série d'indicateurs de l'égalité des sexes et d'outils analytiques pour la formulation de politiques; il tient à jour le suivi des thèmes pertinents pour l'égalité de genre et celui des meilleures pratiques en matière de politiques de genre; et il offre une plate-forme technologique permettant d'accéder à l'information systématique et conviviale par un portail en ligne.

✓ **Offrir un appui technique et une formation**

Étant donné que l'assistance technique est l'une de ses principales activités, l'Observatoire s'efforcera de renforcer les relations entre les instituts nationaux de statistique, les Mécanismes pour la Promotion de la Femme et les autres instances publiques qui participent à la formulation des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes.

✓ **Diagnostiquer les inégalités entre les femmes et les hommes**

L'Observatoire préparera, chaque année, un rapport analysant l'évolution des indicateurs et qui abordera un thème spécifique. En outre, il reprendra et examinera les politiques appliquées dans le cadre de l'agenda de Quito.

L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes joue un rôle important non seulement dans les processus de suivi des politiques publiques, mais il favorise également des initiatives de la société civile destinées à exercer le contrôle citoyen à la fois sur les engagements pris par les pays en matière d'égalité de genre et sur les résultats atteints par les politiques mises en place.

Organisations partenaires

L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes est un projet interinstitutionnel auquel participent les organisations suivantes du système des Nations Unies et de la coopération internationale, par un appui financier et technique.

- ✓ **INSTRAW**, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Il soutient le développement d'indicateurs de l'égalité de genre, de bases de données concernant l'accès à la prise de décisions à l'échelon local et la coordination des activités connexes.
- ✓ **OPS**, Organisation panaméricaine de la santé. Elle appuie le développement d'indicateurs de l'égalité de genre, la réalisation de publications et fournit des conseils techniques..
- ✓ **UNIFEM**, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Il apporte un soutien pour les publications, les études, le support technique et la formation.
- ✓ **PNUD**, Programme des Nations Unies pour le développement. Il assure le financement d'un recueil de bonnes pratiques en matière de politiques de l'égalité de genre.
- ✓ **FNUAP**, Fonds des Nations Unies pour la population. Il appuie le développement d'indicateurs, les études et l'assistance technique.
- ✓ **AECID**, Agence espagnole de coopération internationale au développement. Elle soutient financièrement les activités générales de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, surtout en matière de recherche, de conseils et de formation, entre autres.
- ✓ **SEGIB**, Secrétariat général ibéro-américain. Il appuie les activités générales de l'Observatoire en matière de recherche, de conseils techniques et de coopération horizontale
- ✓ **CEPALC**, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. C'est le secrétariat technique, responsable de mettre en œuvre l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes et de coordonner ses activités.

Composition du groupe de travail de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

L'organigramme de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes est le suivant:

- ✓ **Bureau exécutif de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes.** Organe politique de l'Observatoire, qui définit ses priorités et ses orientations thématiques, analyse et approuve le plan de travail annuel présenté par le secrétariat technique, évalue le déroulement des activités et les produits, formule des suggestions et des observations, et reçoit des informations périodiques concernant les activités organisées. Il se charge également de demander les informations statistiques, documentaires et programmatiques aux instituts nationaux de statistique des pays de la région, afin d'alimenter et d'actualiser les indicateurs, les bonnes pratiques et les domaines thématiques de l'Observatoire.
- ✓ **Groupe de travail sur les statistiques de genre de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC.** Organe clé pour la production de statistiques de genre dans la région, qui fait office de groupe technique consultatif pour améliorer la qualité statistique des indicateurs et formule des recommandations concernant la collecte de données et leur traitement. Il formule en outre des recommandations concernant le plan de travail de l'Observatoire et constitue un forum important de consultation et de coopération technique entre les instituts nationaux de statistique et les Mécanismes pour la Promotion de la Femme.
- ✓ **Programme d'action du XVIIe Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement.** Le programme d'action a donné mandat au SEGIB pour, conformément au troisième accord du Consensus de Quito, collaborer, avec d'autres organisations du système des Nations Unies, avec les États membres à la création de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de promotion et d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des politiques d'égalité, dans les pays qui le demandent¹.
- ✓ **Groupe de travail interinstitutionnel.** Il se compose des organisations du système des Nations Unies qui soutiennent l'Observatoire et des organismes donateurs, de l'AECID et du SEGIB. Ses fonctions consistent à apporter une assistance technique aux Mécanismes pour la Promotion de la Femme et aux instituts nationaux de statistique pour le développement d'indicateurs spécifiques, à planifier les activités interinstitutionnelles et à fournir des ressources financières et techniques.
- ✓ **Secrétariat technique (CEPALC).** Il est responsable de l'exécution du projet et se charge, entre autres fonctions, de produire les indicateurs et les bases de données, de coordonner les contributions des organismes partenaires, de faciliter la coopération horizontale entre les pays et de fournir une assistance technique aux gouvernements. En outre, il rend compte des activités au Bureau exécutif et soumet à l'examen de celui-ci le contenu et les méthodes de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

1. Le Programme d'action du XVIIe Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (Santiago, 8 – 10 novembre 2007) reprend les termes du consensus de Quito.



II. Contenu de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

- **Principaux domaines thématiques**
- **Indicateurs d'égalité par domaine thématique**
- **Indicateurs d'égalité par pays**
- **Indicateurs régionaux**

Principaux domaines thématiques

L'autonomie des femmes constitue l'axe autour duquel s'articulent les trois domaines thématiques privilégiés de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, pour lesquels des indicateurs ont été identifiés qui montrent les inégalités critiques. Ces domaines thématiques sont les suivants:

- ✓ **L'Autonomie physique**, exprimée par deux dimensions qui rendent compte de deux problématiques sociales pertinentes dans la région: les droits reproductifs des femmes et la violence contre les femmes.
- ✓ **L'Autonomie dans la prise de décisions** a trait à la présence des femmes dans la prise de décisions à différents niveaux de pouvoir de l'État et aux mesures destinées à promouvoir leur participation pleine et à égalité de conditions.
- ✓ **L'Autonomie économique**, c'est-à-dire la capacité des femmes à produire des revenus et des ressources propres, par l'accès au travail rémunéré à égalité de conditions avec les hommes, porte sur l'utilisation du temps et la contribution des femmes à l'économie.

Les différents thèmes et indicateurs qui font partie de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes reflètent l'agenda régional issu du Consensus de Quito, qui concerne à la fois la vie publique et la vie privée des femmes et des hommes.

Indicateurs d'égalité par domaine thématique

L'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes a développé un nombre limité, mais significatif d'indicateurs compatibles avec le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui donnent une vue d'ensemble et comparative des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par les pays pour parvenir à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, afin d'orienter les politiques publiques à cet effet.

Les indicateurs développés sont les suivants:

✓ **Autonomie physique**

- Morts de femmes causées par leur partenaire ou ex-partenaire
- Grossesse adolescente
- Demande insatisfaite de planification familiale
- Mortalité maternelle

✓ **Autonomie dans la prise de décisions**

- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif
- Pouvoir judiciaire
- Pouvoir local (maires)
- Pouvoir local (conseillères municipales)
- Pays ayant signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Niveau hiérarchique des Mécanismes pour la Promotion de la Femme

✓ **Autonomie économique**

- Population sans revenus propres, par sexe
- Temps total de travail

Accueil Plan du site Chercher

Observatoire

de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

Indicateurs d'égalité

Autonomie physique

Autonomie dans la prise de décisions

Autonomie économique

Qu'est-ce que l'Observatoire?

Rapports et Études

Liens

Souscription

CEPALC

Division de la promotion de l'égalité des sexes

Cadre conceptuel

The diagram illustrates a conceptual framework for gender equality, divided into two main spheres: **SPHÈRE PRIVÉE** (Private Sphere) on the left and **SPHÈRE PUBLIQUE** (Public Sphere) on the right. A vertical dashed line separates the two. Three horizontal ovals represent different types of autonomy, each with specific indicators:

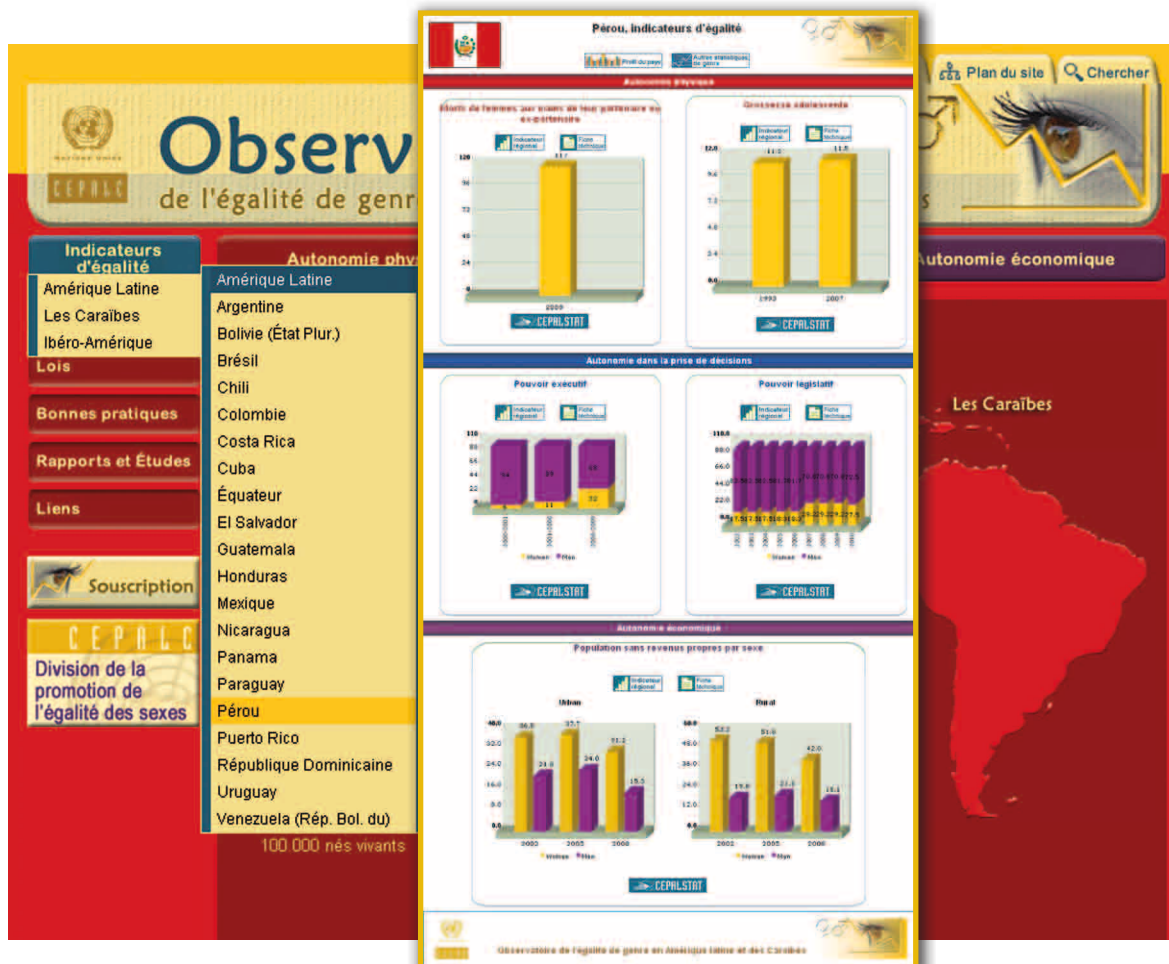
- AUTONOMIE PHYSIQUE** (Physical Autonomy):
 - Morts de femmes aux mains de leur partenaire ou ex-partenaire
 - Grossesse adolescente
 - Demande insatisfaite de planification familiale
 - Mortalité maternelle
- AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DECISIONS** (Autonomy in Decision Making):
 - SPHÈRE PRIVÉE:**
 - Pouvoir exécutif
 - Pouvoir législatif
 - Pouvoir judiciaire
 - Pouvoir local (maïresses)
 - SPHÈRE PUBLIQUE:**
 - Pouvoir local (conseillères municipales)
 - Pays ayant signé et ratifié le Protocole facultatif à la CEDAW
 - Niveau hiérarchique des Mécanismes pour la Promotion de la Femme
- AUTONOMIE ÉCONOMIQUE** (Economic Autonomy):
 - Population sans revenus propres par sexe
 - Temps total de travail

Division de la promotion de l'égalité des sexes

Indicateurs d'égalité par pays

À partir de la page d'accueil ou des domaines thématiques, on peut accéder au bouton Indicateurs d'égalité, qui permet d'avoir une vue d'ensemble de l'égalité de genre pour chaque pays. La sélection d'un pays ouvre une page qui affiche tous les indicateurs nationaux par domaine thématique. Il est possible ainsi d'analyser, au niveau national, l'évolution de chaque indicateur au cours de la dernière décennie. On peut y accéder également en choisissant un pays sur la carte pour afficher les indicateurs de la région choisie.

Sur cette page, deux liens permettent en outre d'afficher des informations complémentaires reprises sur la page des statistiques de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC: Profil du pays et Autres statistiques de genre.



Lien Profil du pays

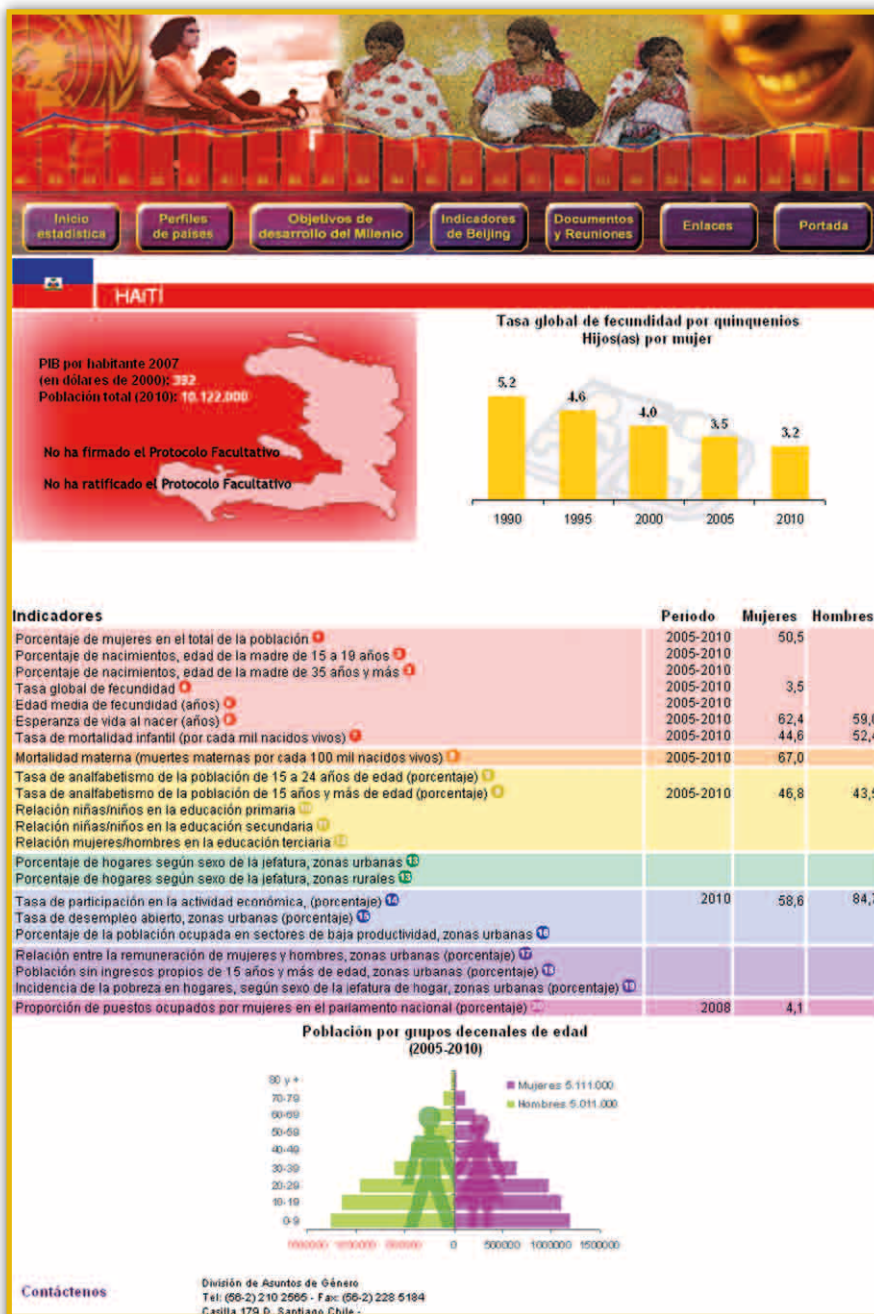
Le profil de chaque pays présenté par la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC propose une série d'indicateurs qui donnent une vue d'ensemble de la situation de la femme et de l'équité de genre, au moyen de données contextuelles de nature économique et démographique, comme le produit intérieur brut, le pourcentage de la population en situation de pauvreté et le degré d'urbanisation de chaque pays, les schémas de fécondité féminine, l'âge moyen et les naissances des mères adolescentes, notamment. En matière d'éducation, le profil reprend les différents niveaux d'études et les taux d'analphabétisme. En raison de sa persistance et de la possibilité de l'éviter, la mortalité maternelle constitue un indicateur clé du secteur de la santé. Dans le domaine du travail et des revenus, les informations concernent l'évolution de la participation aux activités économiques, le chômage, le pourcentage de personnes qui travaillent dans des emplois à faible productivité et les écarts en matière de revenus. Le pourcentage des femmes qui n'ont pas d'autonomie économique est visualisé par la population qui ne dispose pas de revenus propres. La situation de vulnérabilité des femmes est reflétée par la plus grande incidence de la pauvreté dans les ménages dirigés par des femmes. Par ailleurs, la proportion de sièges occupés par des femmes au parlement rend compte de leur faible représentation aux fonctions élues et dans les instances du pouvoir.

Lien Autres statistiques de genre

Les onglets du site Statistiques et indicateurs de genre de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, auxquels on accède par le lien Autres statistiques de genre, affichent:

- ✓ **Profil de pays** expliqué précédemment.
- ✓ Rapport concernant les progrès relatifs au **troisième objectif du Millénaire pour le développement** dans la région, qui comprend trois indicateurs officiels pour refléter le degré d'égalité entre les sexes dans l'éducation, le travail et la participation politique. On peut accéder également aux rapports nationaux sur la réalisation des OMD dans chaque pays et des informations sont données concernant la documentation de référence sur le thème.
- ✓ **Indicateurs de Beijing** par domaines thématiques, indiquant pour chacun les objectifs stratégiques poursuivis, la méthode de calcul, la source sur laquelle se basent les indicateurs choisis et les références bibliographiques concernant le thème.
- ✓ **Documents relatifs aux statistiques de genre, publiés par la CEPALC** entre mai 1999 et juillet 2009, qui rendent compte des réunions techniques au sujet du thème et des guides méthodologiques, des bulletins spécialisés ou des enquêtes menées en fonction de certains indicateurs, notamment la violence contre les femmes et l'utilisation du temps.
- ✓ **Liens** vers les projets menés à bien par la CEPALC concernant les indicateurs de genre, vers les Mécanismes pour la Promotion de la Femme et les instituts nationaux de statistique des pays de la région et vers les organismes en rapport avec les statistiques de genre du système des Nations Unies.

Lien profil du pays



Lien "autres statistiques de genre"

Inicio estadística **Perfiles de países** **Objetivos de desarrollo del Milenio** **Indicadores de Beijing** **Documentos y Reuniones** **Enlaces** **Portada**

Estadísticas e indicadores de género

Introducción **CEPALSTAT**
Estadísticas de América Latina y El Caribe

Población	Población total, según sexo	
	Población, por áreas urbana y rural, según sexo	
	Distribución porcentual de la población en áreas urbana y rural, por sexo	
	Distribución de la población por sexo y grupos de edad	
	Tasa global de fecundidad	
	Tasa de crecimiento de la población, por sexo y según grupos de edad	
	Relación de dependencia demográfica, por grupos dependientes, según sexo	
	Tasa de mortalidad infantil, por sexo (CELADE-NU)	
Esperanza de vida al nacer, según sexo		
Hogar y familia	Población y hogares	Distribución de la población por tramos de edad y sexo, según estado conyugal, zonas urbanas (Serie encuesta)
		Distribución de la población por tramos de edad y sexo, según sexo del jefe de hogar (Serie encuesta)
		Distribución de la población por tramos de edad y sexo, según posición familiar o parentesco (Serie encuesta)
	Jefatura y hogares- Distribución porcentual	Tipos de hogares particulares urbanos, según sexo del jefe de hogar (Serie encuesta)
		Distribución de los hogares encabezados por mujeres y hombres, según la presencia de cónyuge (Serie encuesta)
		Distribución de la jefatura femenina y masculina, según tipología de hogar (Serie encuesta)
		Distribución de los hogares encabezados por mujeres y hombres, según estado conyugal y presencia de hijos en el hogar (Serie encuesta)
	Jefatura y hogares- Composición porcentual	Porcentaje de hogares con jefatura femenina, según tipología del hogar (Serie encuesta)
		Distribución de los hogares encabezados por mujeres y hombres, según tramos de edad (Serie encuesta)
		Porcentaje de hogares donde una mujer es la principal aportante de ingresos, según tipología de hogar (Serie encuesta)

CEPALSTAT English version
Estadísticas de América Latina y El Caribe
División de Asuntos de Género

Contáctenos División de Asuntos de Género
Tel: (56-2) 210 2565 - Fax: (56-2) 228 5184
Casilla 179 D, Santiago Chile -

Indicateurs régionaux

L'accès à partir de chaque domaine thématique de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes permet de voir les informations fournies par les indicateurs d'égalité dans une double optique: régionale et par pays. Dans les deux cas, la batterie d'indicateurs est la même, seule leur présentation varie: les chiffres moyens sont donnés quand ils sont comparables et ils sont désagrégés pour les indicateurs d'égalité par pays.

L'accès aux informations données par les indicateurs régionaux est d'une grande utilité: en plus de donner une vue d'ensemble et désagrégée par sexe de la situation mesurée par l'indicateur, elles permettent de faire des comparaisons entre les pays et de visualiser, sur cette base, les défis à relever par chacun d'eux pour surmonter les inégalités entre les hommes et les femmes.

Ainsi, à partir des fenêtres des différents pays, il est possible d'accéder – par les boutons Profils du pays et Autres statistiques de genre – à des liens vers des informations statistiques élaborées par la CEPALC et la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, respectivement.



Observatoire

de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

Accueil Plan du site Chercher



Indicateurs d'égalité

Qu'est-ce que l'Observatoire?

Lois

Bonnes pratiques

Rapports et Études

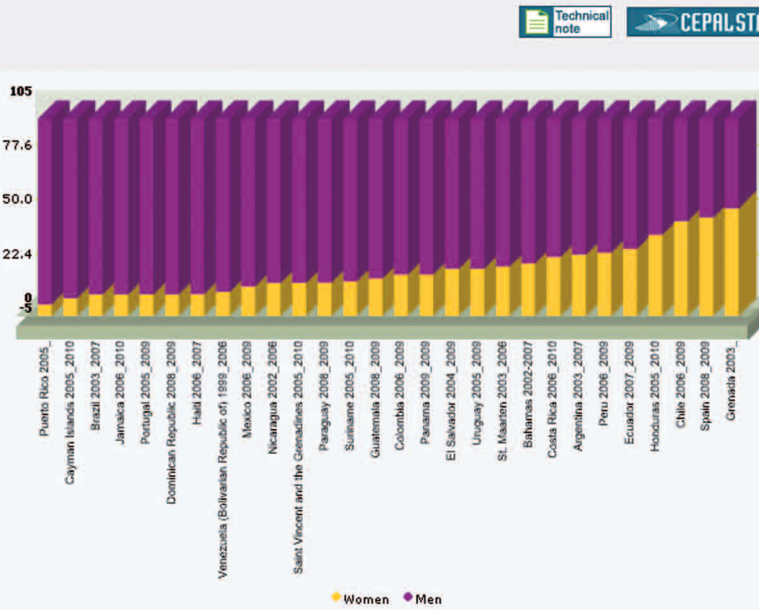
Liens

Souscription

Division de la promotion de l'égalité des sexes

Indicateur régional

Executive power: percentage of women in ministerial cabinet positions



Division de la promotion de l'égalité des sexes



III. Cadre conceptuel

- **Approche de genre**
- **Autonomie des femmes**
- **Sphère publique et sphère privée**
- **Travail productif et travail reproductif**
- **Droits reproductifs**
- **Violence contre les femmes**

Approche de genre

La notion de genre désigne l'agencement social des relations entre les hommes et femmes, apprises au cours du processus de socialisation, qui changent avec le temps et présentent une grande diversité entre les différentes cultures et même au sein d'une même culture. C'est une catégorie analytique indispensable pour comprendre l'inégalité dans les milieux considérés comme neutres, notamment la famille, l'enseignement ou le marché du travail et, en particulier, dans le domaine de la philosophie, des sciences politiques et des idées qui inspirent les principes démocratiques.

L'application de l'approche de genre à l'analyse de la réalité permet de visualiser et de distinguer la manière dont fonctionnent les relations de genre dans les différents domaines du développement des personnes et la société, ainsi que l'existence de relations hiérarchiques et d'inégalité entre les hommes et les femmes. Il est possible en outre de voir comment fonctionnent les considérations neutres en matière de genre qui existent dans les politiques publiques et, dès lors, leurs conséquences pour les personnes à qui elles sont destinées.

L'approche de genre – généralement synonyme de l'expression «perspective de genre» – constitue le cadre conceptuel qui, intégré dans l'analyse de la situation des hommes et des femmes dans différents domaines et sphères d'expérience de la vie sociale, permet de déceler les inégalités qui existent entre les deux, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre, à partir de ces inégalités, des mesures et des politiques qui assurent aux femmes l'exercice à part entière de leurs droits citoyens, politiques, économiques et culturels, dans les mêmes conditions que les hommes.

Conformément à ce qui précède, l'approche de genre constitue une perspective théorique et méthodologique qui suppose une façon spécifique d'analyser la réalité et de diagnostiquer la situation des hommes et des femmes, de concevoir de nouvelles interventions, de les mettre en application, d'évaluer et de mesurer leurs résultats et leurs conséquences.

Autonomie des femmes

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire (1994) a marqué un véritable changement de paradigme, qui a permis de passer d'une approche rigoureusement démographique à une nouvelle vision du développement et des droits des femmes. La ligne de démarcation du débat, qui a abouti à l'approbation du Programme d'action, a permis la réalisation inédite d'un consensus mondial autour de l'autonomie des femmes, notion reprise dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le rapport *Objetivos de Desarrollo del Milenio: una mirada desde América Latina y el Caribe* définit l'autonomie comme étant «le degré de liberté d'une femme pour agir selon ses choix et non conformément à ceux des autres. À cet égard, il existe une relation étroite entre l'acquisition d'autonomie des femmes et les espaces de pouvoir qu'elles peuvent investir sur le plan à la fois individuel et collectif» (Nations Unies, 2005, p. 114). En d'autres termes, une plus grande capacité et des conditions concrètes qui leur permettent de prendre en toute liberté les décisions concernant leur vie.

L'obtention d'une plus grande autonomie suppose de libérer les femmes de la responsabilité exclusive des tâches de reproduction et de soins, y compris d'exercer leurs droits reproductifs, de mettre fin à la violence sexiste et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour qu'elles participent à la prise de décisions à égalité de conditions.

Dans chacun des aspects cités, il existe des inégalités et des pratiques discriminatoires auxquelles les États doivent répondre en appliquant des politiques publiques cohérentes pour parvenir à l'autonomie physique, économique et politique des femmes.

Sphère publique et sphère privée

Un des axes de la théorie du genre est la critique de la distinction entre la sphère publique (traditionnellement associée à la vie politique, économique et, en général, à des activités considérées typiquement masculines), par opposition à la sphère privée, qui concerne le domaine familial, domestique et personnel, considéré comme typiquement féminin.

Cette attribution dichotomique des espaces a de graves conséquences pour les femmes, puisqu'elle est à la base de leur statut juridique différent de celui des hommes dans la société: les hommes sont reconnus comme citoyens ayant les pleins droits de participer aux décisions de l'État et à la vie publique, tandis que les femmes sont confinées dans la sphère privée, principalement dans le domaine domestique.

Un autre effet négatif de cette distinction vient de ce que le travail dans la sphère publique est rémunéré, au contraire de celui qui se fait dans la sphère privée. À cela s'ajoute que le travail domestique (domaine privé) incombe en majorité aux femmes, même si elles exercent de plus en plus d'activités (politiques, organisationnelles et économiques) dans le domaine public, ce qui se traduit par des journées de travail doubles ou triples.

Bien que les femmes soient parvenues à bouleverser les logiques de constitution de la sphère publique en tant que champ d'action typiquement masculin et du domaine privé comme essentiellement féminin, et aient réalisé des progrès significatifs en matière d'égalité comme citoyennes à part entière, cette situation ne se traduit pas encore par un accès égalitaire aux sphères de pouvoir et aux instances de décision.

Travail productif et travail reproductif

La division et la façon de percevoir les domaines d'expérience des hommes et des femmes sont à l'origine de la distinction entre le travail productif, lié à l'obtention, la transformation et l'échange de biens (tâches traditionnellement attribuées aux hommes) et le travail reproductif, culturellement défini comme responsabilité des femmes.

Le travail reproductif comprend deux catégories fondamentales d'activités: celles de la reproduction biologique, c'est-à-dire la gestation, l'accouchement et l'allaitement des nouveau-nés, et celles qui impliquent la reproduction sociale, c'est-à-dire toutes les tâches nécessaires pour l'entretien du ménage et la reproduction du groupe familial, notamment la puériculture, l'éducation, l'alimentation, l'attention et les soins aux membres de la famille, ainsi que la transmission des coutumes et des valeurs du groupe social.

Les activités productives sont socialement valorisées et donnent un statut et du pouvoir à ceux qui les exercent. Il n'en va pas de même pour les activités du travail reproductif, qui n'apportent pas de contribution économique et n'ont que peu de valeur sociale.

En raison des différences de positionnement et de valorisation sociale attribuée au travail productif et reproductif, les relations de genre deviennent des instruments de pouvoir et de domination, principalement des hommes à l'égard des femmes.

Les inégalités entre les sexes continueront à se reproduire tant que subsiste la séparation classique entre la sphère publique et la sphère privée, entre le travail productif et reproductif, c'est-à-dire la logique dichotomique à la base de la répartition des rôles et des espaces d'interaction attribués culturellement aux hommes et aux femmes dans la société, bien que les femmes élargissent leurs domaines d'action et leurs rôles sociaux.

Droits reproductifs

Les droits reproductifs constituent un ensemble de droits relatifs à la prise de décisions en toute liberté et en connaissance de cause concernant sa propre vie reproductive et à la pratique volontaire et sûre du contrôle de la fécondité, sans discrimination, sans coercition ni violence. Cela implique le droit de jouir des degrés les plus élevés de santé sexuelle et reproductive, qui s'entend comme étant «le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire» (paragraphe 7.2 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, 1994).

En pratique, c'est le droit pour tout couple, pour chaque homme ou chaque femme de décider de manière individuelle, libre et responsable, du nombre d'enfants et de l'espacement entre les naissances, qu'il faut inclure dans le cadre général des droits humains, en tenant compte, surtout, du droit des femmes à leur santé reproductive. Dès lors, il s'agit d'une vision intégratrice du droit à la santé reproductive, qui ne se limite pas uniquement aux aspects individuels de la femme ou du couple, mais qui s'étend à l'espace social et culturel où ils s'exercent pour, ainsi, aspirer à procréer dans une atmosphère de plus grande sécurité individuelle et collective.

Cette conception de la santé reproductive suppose de tenir compte du droit de chaque femme à ne pas mourir de causes évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement, ainsi que de leur droit à l'intégrité personnelle, à vivre une vie exempte de violence et d'exploitation sexuelle, à l'intimité et à la vie privée, à l'égalité et à la non-discrimination sexiste, au mariage et à fonder une famille, à l'éducation, notamment l'éducation sexuelle et reproductive, à l'information adéquate et opportune dans tous les domaines de leur vie, à modifier les coutumes discriminatoires à l'encontre des femmes et à bénéficier des progrès scientifiques dans le domaine de la reproduction humaine, ce qui comprend le droit de ne pas faire l'objet d'expérimentation en cette matière.

Violence contre les femmes

L'expression «violence contre les femmes» désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée (article premier de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes).

La violence que connaissent beaucoup de femmes reflète une situation généralisée, sans distinction de race, de classe, de religion, d'âge ou de toute autre condition. Il est reconnu que c'est une atteinte à la dignité humaine et une manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre les hommes et les femmes.

Ces dernières années, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a multiplié les recommandations qui invitent les États à adopter des mesures pour éliminer la violence contre les femmes fondée sur l'appartenance au sexe féminin ou qui les touche de manière disproportionnée. Sont inclus les actes qui causent des dommages ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, les menaces de tels actes, la contrainte et d'autres formes de privation de liberté.

Le Comité a souligné que la discrimination et la violence contre les femmes sont les deux faces de la même médaille: dans sa recommandation générale n° 19, il établit que la violence contre les femmes est une forme de discrimination qui les empêche de jouir des droits et libertés sur pied d'égalité avec les hommes. D'autre part, il indique que pour protéger les femmes de la violence, les États parties doivent assumer leurs obligations, et encourager l'éducation sociale notamment en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

De cette manière, les gouvernements des pays qui ont participé à la dixième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes (qui s'est tenue à Quito, du 6 au 9 août 2007), représentés par des ministres et des Mécanismes pour la Promotion de la Femme, ont établi au point 9 du Consensus de Quito le rejet de «la violence structurelle, qui est une forme de discrimination contre les femmes et un obstacle pour parvenir à l'égalité et à la parité dans les relations économiques, professionnelles, politiques, sociales, familiales et culturelles, et qui entrave l'autonomie des femmes et leur pleine participation à la prise de décisions».

La diffusion des droits humains des femmes et des engagements pris par les gouvernements dans les forums internationaux pour faire valoir ces droits entraîne une demande croissante d'informations qui permettent de quantifier et caractériser les différentes manifestations de la violence de genre, ainsi que de surveiller les progrès en vue de son éradication.



IV. Aspects méthodologiques

- **Indicateurs de genre**
- **Statistiques de genre**
- **Sources d'information**
- **Mise à jour des données**
- **Fiche technique des indicateurs**
- **CEPALSTAT**

Indicateurs de genre

Les indicateurs d'égalité de genre sont des outils élaborés à partir de la reconnaissance des disparités qui touchent les femmes par rapport aux hommes dans la sphère familiale, sociale, économique, politique, culturelle et qui mesurent l'écart ou la distance qui sépare le niveau atteint par chacun d'eux. De ce fait, les indicateurs d'égalité de genre constituent des instruments qui permettent de comparer non seulement la réalité des hommes et des femmes au cours d'une période déterminée et dans un domaine de la vie sociale, mais également de rendre visible les inégalités qui existent entre eux et de mesurer les changements qui se produisent dans les relations de genre.

Ainsi, les indicateurs d'égalité de genre servent à identifier les principales disparités qui touchent les femmes par rapport aux hommes dans une société et un contexte donné, et à déterminer l'importance de l'écart à combler pour parvenir à l'équité. Dans cette optique, ils montrent comparativement la position dans laquelle se trouvent les femmes et les hommes par rapport à un phénomène à un moment donné.

Pour élaborer les indicateurs quantitatifs de l'égalité de genre, il est indispensable de disposer de chiffres fiables et d'une désagrégation systématique des données par sexe. Par ailleurs, la situation de la femme dans chaque pays doit avoir pour référence la situation des hommes dans le même pays ou celle d'autres femmes de groupes sociaux, de groupes d'âge et de groupes ethniques différents, permettant d'expliquer la valeur que l'indicateur atteindrait en situation d'égalité sociale, de façon à apprécier où il se situe par rapport à la situation d'égalité.

Les indicateurs d'égalité de genre revêtent une importance cruciale parce qu'ils permettent de:

- ✓ Rendre visibles les inégalités entre les hommes et les femmes, et leurs implications en termes d'opportunités et d'accès aux bénéfices du développement.
- ✓ Faire prendre conscience de ces inégalités et contribuer à la conception de politiques publiques et de mesures destinées à les surmonter.
- ✓ Créer et proposer une base d'informations non biaisées pour formuler des plans et des politiques.
- ✓ Discerner l'existence ou l'absence de statistiques concernant des problématiques de genre données, susciter la rétroaction et réunir des critères entre les pays pour améliorer les méthodes d'enregistrement et obtenir des données statistiques comparables entre les pays.
- ✓ Assurer le suivi (surveiller), évaluer et exercer le contrôle citoyen sur les effets des politiques et des mesures mises en application.

Statistiques de genre

Ce sont les informations produites pour rendre visible et comparer la situation des femmes et des hommes dans différents domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique d'un pays. Pour produire des statistiques de genre, les instruments de collecte d'informations doivent tenir compte de la réalité des uns et des autres.

L'approche de genre dans les statistiques suppose de tenir compte du fait que les rôles, les fonctions, les tâches et les responsabilités qui sont attribués et qu'accomplissent les hommes et les femmes dans la société sont différents, ce qui implique que:

- ✓ Les instruments statistiques doivent cerner et consigner des informations qui rendent compte de la réalité spécifique des hommes et des femmes. À cet effet, il convient que ces instruments intègrent dans les questionnaires (sources d'information) des questions et des catégories de réponses correspondant à la réalité des deux sexes.
- ✓ Il est indispensable de former le personnel de terrain concernant cette spécificité de la réalité des hommes et des femmes, de façon à éviter les erreurs pendant les entrevues, qui empêchent de déceler les éventuelles inégalités existant entre eux.
- ✓ À toutes les étapes du processus de traitement des informations, pendant la validation, le traitement, l'application de méthodes de classification, l'imputation ou l'estimation, il faut tenir compte du sexe des personnes, de façon à éviter l'utilisation d'hypothèses qui cachent ou neutralisent les différences entre les hommes et les femmes.
- ✓ En ce qui concerne les résultats, il convient de présenter toutes les informations désagrégées par sexe et de calculer l'ampleur des différences qui existent entre les deux.

Les enquêtes et les recensements sont les principales sources d'information pour la production de statistiques qui serviront à élaborer des indicateurs d'égalité de genre.

Sources d'information

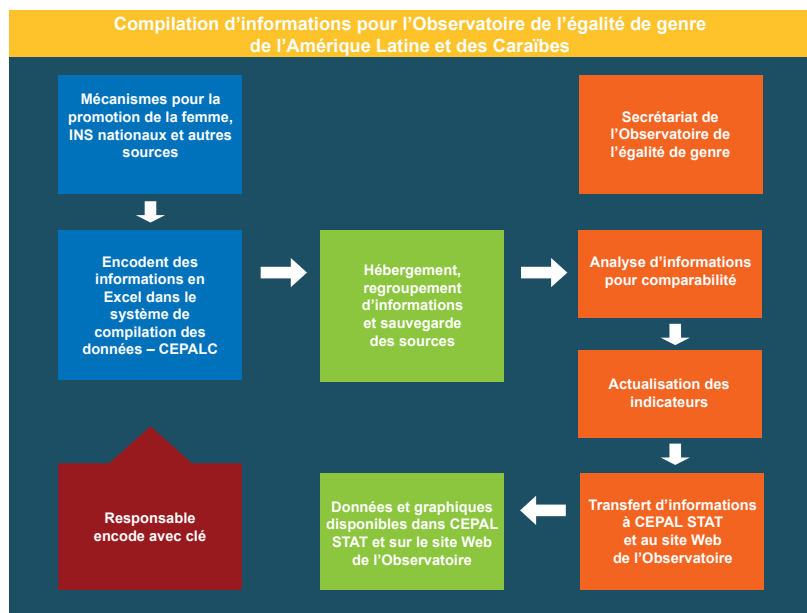
Les sources de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes sont les mêmes que celles qui sont utilisées pour produire des statistiques de genre comparables au niveau international et qui font partie du programme de travail continu des bureaux nationaux de statistique. Cela permet d'assurer, en partie, la stabilité et la permanence des informations dans le temps et présente, en général, un degré supérieur d'harmonisation, de validation et de consensus au niveau international, ce qui permet le suivi et le contrôle à partir de paramètres communs de l'égalité de genre dans les pays.

Les principales sources de données sur lesquelles se basent les informations fournies dans l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes sont les suivantes:

- ✓ **Recensements de la population et du logement:** ils sont généralement réalisés tous les 10 ans et constituent la plus grande opération statistique réalisée par un pays. Ils sont la source primaire la plus importante et la plus vaste d'informations statistiques.
- ✓ **Enquêtes sur les ménages:** elles sont l'un des mécanismes les plus flexibles de compilation de données, dans la mesure où elles permettent d'étudier presque tous les sujets. Les concepts et le niveau de détail peuvent être adaptés aux besoins de l'enquête. En raison de la plus grande demande de données sociales et économiques nécessaires pour la définition de politiques publiques, ces enquêtes ont connu une expansion considérable ces dernières années.
- ✓ **Les registres administratifs:** bien qu'ils présentent davantage de lacunes et une plus grande hétérogénéité des informations, ils sont très utiles parce qu'ils donnent des informations sur les statistiques vitales (naissances et décès), sectorielles (éducation, santé et travail), thématiques (migrations, développement des entreprises) et électorales (listes et résultats électoraux).
- ✓ **Enquêtes démographiques et de santé:** elles sont réalisées dans différents pays de la région et ont pour but de compiler des informations dans le domaine de la population, de la santé et de la nutrition, pour le calcul d'un large éventail d'indicateurs aux fins d'évaluation et de contrôle.
- ✓ **Enquêtes sur la violence contre les femmes (ou de genre):** elles permettent de cerner le phénomène de la violence domestique et la violence dans les couples dans toutes ses manifestations: physique, psychologique et sexuelle. Elles constituent le point de départ pour la prévention, le traitement et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- ✓ **Enquêtes d'utilisation du temps:** elles ont pour objet de mesurer le temps que les personnes consacrent aux différentes activités qu'elles accomplissent quotidiennement, dont le travail rémunéré, les tâches domestiques, les soins aux personnes, entre autres. Ce type d'instrument permet d'avoir une meilleure idée, plus visible, de toutes les formes de travail que font les hommes et les femmes, à l'extérieur du ménage et à l'intérieur, rémunéré ou non rémunéré.

Mise à jour des données

La procédure appliquée pour la mise à jour des données fournies par l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes commence par la remise des données ou leur validation par l'entité officielle de chaque pays, c'est-à-dire le mécanisme pour la promotion de la femme ou l'institut national de statistique.



À cet effet, l'entité officielle des différents pays disposera, à partir de 2010, d'une identification d'utilisateur qui lui permettra d'encoder des informations dans le système de compilation des données de l'Observatoire, qui hébergera, regroupera et sauvegardera les sources. Toutes les données sont encodées à l'aide d'une fiche technique normalisée en format Excel. Ces informations sont demandées par courrier électronique à toutes les autorités des Mécanismes pour la Promotion de la Femme.

Par ailleurs, le secrétariat de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes se charge

d'intégrer les informations reçues dans les bases de données de chaque indicateur, fait l'analyse des informations et met les indicateurs à jour. Ces informations sont ensuite envoyées à la base de données CEPALSTAT et au site de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes, où les données et les graphiques sont mis à la disposition du public intéressé².

2. CEPALSTAT est le portail d'accès aux informations statistiques des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes que la CEPAL compile, systématise et diffuse.

Fiche technique des indicateurs

Tous les indicateurs d'égalité de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes s'accompagnent de leur propre fiche technique, qui a pour objet non seulement d'informer l'entité qui communique les informations de la composition de chaque indicateur en termes méthodologiques, mais lui permet aussi de se familiariser avec le format Excel qui facilitera l'encodage des informations dans le système de compilation des données spécifiquement développé pour héberger, regrouper et sauvegarder les informations communiquées par chaque source officielle.

Les fiches techniques reprennent en général les informations suivantes:

- ✓ **Définition** de l'indicateur, avec indication de la population spécifique étudiée.
- ✓ **Unité de mesure**, souvent exprimée en proportions, pourcentages, écarts ou taux dans les indicateurs de genre et définie en fonction de l'unité de mesure des variables qui interviennent dans leur composition ou de la possibilité de donner aux utilisateurs une mesure facilement compréhensible pour leur interprétation.
- ✓ **Méthodologie, qui reprend les variables** intervenant dans leur composition et la façon dont ou la formule selon laquelle elles sont en relation. Elle indique également les niveaux de désagrégation et reprend des notes explicatives.
- ✓ **Source d'information**, qui reprend l'origine spécifique des informations pour la mise à jour de l'indicateur, primaire ou secondaire dans certains cas. Indique l'organisme qui envoie les informations, généralement le mécanisme pour la promotion de la femme de chaque pays, et l'organisme qui a produit les informations.
- ✓ **Dimensions et désagrégation**. Cette rubrique reprend tous les pays, les périodes concernées, les tranches d'âge et les critères selon lesquels les informations sont compilées pour l'indicateur dans chaque pays.
- ✓ **Commentaires et informations complémentaires**. Cette rubrique explique l'utilisation, reprend des données complémentaires, des fiches de contexte législatif ou réglementaire et l'accès à des données complémentaires.



Observatoire

de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes

Accueil Plan du site Chercher



Indicateurs d'égalité

Qu'est-ce que l'Observatoire?

Lois

Bonnes pratiques

Rapports et Études

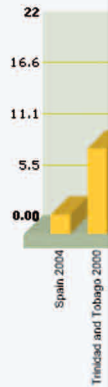
Liens

Souscription


CEPALC
Division de la promotion de l'égalité des sexes

Indicateur régional

Teenage maternity: percentage of girls aged 15-19 who are mothers



Additional informat



Gender Equality Observatory of Latin America and the Caribbean

Physical autonomy

Teenage maternity: percentage of girls aged 15-19 who are mothers

Definition	Percentage of girls aged 15-19 who are mothers																																																									
Unit of measurement	Percentage																																																									
Sources																																																										
ECLAC Economic Commission for Latin America and the Caribbean	For Latin America and the Caribbean: Source: CELADE, based on special analyzes of census microdata bases. Sources for Spain and Portugal: Spain: López A. and others (2005). Informe Juventud en España 2004. Madrid. INJUIE. table 1.49 (Approximate estimate). Portugal: United Nations Economic Commission For Europe (UNECE), Fertility and Family Survey (FFS) 1997; table 12. standard country tables.																																																									
Methodology	V1: Number of girls aged 15 to 19 who are mothers. V2: Total number of female 15- to 19-year-olds. Percentage of girls aged 15 to 19 who are mothers = (V1/V2)*100. Note on methodology: all teenage maternity calculations were based on census microdata. "Decline to answer" (NS/RS) was systematically attributed to nulliparity (zero children born alive). In Peru, cases outside of range in 1993 were excluded. Cuba has not included questions on children born alive in recent censuses. Census microdata for Haiti are not yet available through CELADE. Results for Colombia covering the 2004-2005 period and 2007 results for Peru are based on information obtained from the web pages of DANE and INEI, respectively.																																																									
Dimensions and disaggregations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Years</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Argentina 1991</td> <td>Argentina 2001</td> <td>Belize 1990</td> <td>Belize 2000</td> <td>Bolivia (Plurinational State of) 1992</td> </tr> <tr> <td>Bolivia (Plurinational State of) 2001</td> <td>Brazil 1991</td> <td>Brazil 2000</td> <td>Chile 1992</td> <td>Chile 2002</td> </tr> <tr> <td>Colombia 1993</td> <td>Colombia 2004_05</td> <td>Costa Rica 1984</td> <td>Costa Rica 2000</td> <td>Ecuador 1990</td> </tr> <tr> <td>Ecuador 2001</td> <td>El Salvador 1992</td> <td>El Salvador 2007</td> <td>Spain survey 2004</td> <td>Guatemala 1994</td> </tr> <tr> <td>Guatemala 2002</td> <td>Honduras 1988</td> <td>Honduras 2001</td> <td>Mexico 1990</td> <td>Mexico 2000</td> </tr> <tr> <td>Nicaragua 1995</td> <td>Nicaragua 2005</td> <td>Panama 1990</td> <td>Panama 2001</td> <td>Peru 1993</td> </tr> <tr> <td>Peru 2007</td> <td>Paraguay 1992</td> <td>Paraguay 2002</td> <td>Portugal survey 1997</td> <td>Dominican Republic 2002</td> </tr> <tr> <td>Trinidad and Tobago 1990</td> <td>Trinidad and Tobago 2000</td> <td>Uruguay 1985</td> <td>Uruguay 1995</td> <td>Venezuela (Bolivarian Republic of) 1990</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>15</th> <th>16</th> <th>17</th> <th>18</th> <th>19</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Years					Argentina 1991	Argentina 2001	Belize 1990	Belize 2000	Bolivia (Plurinational State of) 1992	Bolivia (Plurinational State of) 2001	Brazil 1991	Brazil 2000	Chile 1992	Chile 2002	Colombia 1993	Colombia 2004_05	Costa Rica 1984	Costa Rica 2000	Ecuador 1990	Ecuador 2001	El Salvador 1992	El Salvador 2007	Spain survey 2004	Guatemala 1994	Guatemala 2002	Honduras 1988	Honduras 2001	Mexico 1990	Mexico 2000	Nicaragua 1995	Nicaragua 2005	Panama 1990	Panama 2001	Peru 1993	Peru 2007	Paraguay 1992	Paraguay 2002	Portugal survey 1997	Dominican Republic 2002	Trinidad and Tobago 1990	Trinidad and Tobago 2000	Uruguay 1985	Uruguay 1995	Venezuela (Bolivarian Republic of) 1990	Age	15	16	17	18	19	Total					
Years																																																										
Argentina 1991	Argentina 2001	Belize 1990	Belize 2000	Bolivia (Plurinational State of) 1992																																																						
Bolivia (Plurinational State of) 2001	Brazil 1991	Brazil 2000	Chile 1992	Chile 2002																																																						
Colombia 1993	Colombia 2004_05	Costa Rica 1984	Costa Rica 2000	Ecuador 1990																																																						
Ecuador 2001	El Salvador 1992	El Salvador 2007	Spain survey 2004	Guatemala 1994																																																						
Guatemala 2002	Honduras 1988	Honduras 2001	Mexico 1990	Mexico 2000																																																						
Nicaragua 1995	Nicaragua 2005	Panama 1990	Panama 2001	Peru 1993																																																						
Peru 2007	Paraguay 1992	Paraguay 2002	Portugal survey 1997	Dominican Republic 2002																																																						
Trinidad and Tobago 1990	Trinidad and Tobago 2000	Uruguay 1985	Uruguay 1995	Venezuela (Bolivarian Republic of) 1990																																																						
Age	15	16	17	18	19																																																					
Total																																																										

CEPALSTAT

CEPALSTAT est le portail d'accès aux informations statistiques des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, que compile, systématise et diffuse la CEPALC.

L'accès à CEPALSTAT à partir de chacun des indicateurs d'égalité facilite l'approfondissement de votre analyse et permet d'élaborer en temps réel des tableaux et graphiques qui combinent des données de différents pays, séries ou périodes, en format Excel ou HTML.

En bas à droite, un tableau reprend le résultat par défaut, avec un lien vers la fiche technique de l'indicateur. Le bouton d'aide, juste à côté, permet d'obtenir des informations concernant l'utilisation de cet outil.




CEPALSTAT

Latin America and The Caribbean Statistics

Versión español

[Website](#)

Subject

Gender Equality Observatory of Latin America and the Caribbean

Area

Physical autonomy

Variable / indicator

Unmet demand for family planning: Percentage of women in couples who do not want any more children or who would delay the birth of t

Disaggregations

Countries
Years
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005

Output by default
(design dragging disaggregations)

Header
Years
Technical note  

Header	Years	Horizontal axis
Countries		
Vertical axis		

 Excel
 HTML
 Notes Sources



V. Indicateurs d'autonomie physique

- **Indicateur 1: Morts de femmes aux mains de leur partenaire ou ex-partenaire**
- **Indicateur 2: Grossesse adolescente**
- **Indicateur 3: Demande insatisfaite de planification familiale**
- **Indicateur 4: Mortalité maternelle**

Morts de femmes causées par leur partenaire ou ex-partenaire

Cet indicateur mesure le nombre annuel de femmes de 15 ans et plus dont la mort est causée par leur partenaire ou ex-partenaire intime, situation qui reflète l'une des manifestations les plus extrêmes et généralisées de la violence basée sur le genre et l'inégalité entre les hommes et les femmes.

La reconnaissance du droit à vivre une vie sans violence a été consacrée par l'approbation d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des femmes, qui expriment la nécessité d'accorder une attention particulière à toutes les formes de violence pour motif de genre et à leurs causes fondamentales, notamment la reproduction d'une culture de violence ³.

Bien que l'on ait conscience de la nécessité de disposer de mesures appropriées de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes dans le foyer et en dehors, en général, cette violence est mesurée de différentes manières dans la région ou ne l'est pas du tout.

Cet indicateur, basé sur le traitement d'informations concernant les morts de femmes causées par leur partenaire intime dans un nombre minimum de pays, constitue une réponse pratique et démonstrative qui permet de rendre plus visibles l'importance dramatique et la gravité du problème et de montrer de façon méthodologique comment certains pays créent une réglementation pour enregistrer les informations, les méthodes d'enregistrement et l'utilisation des sources d'information.

En outre, le site Web de l'Observatoire permet d'accéder aux textes des lois sur la violence contre les femmes et sur la violence intrafamiliale.



3. Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979; Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará), 1994; cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique Latine et des Caraïbes, 1995-2001, Consensus de Quito, 2007.

Fiche technique: Morts de femmes aux mains de leur partenaire ou ex-partenaire

Définition: Nombre absolu et taux (pour 100 000 habitants) de femmes de 15 ans et plus dont la mort est causée par leur partenaire ou ex-partenaire intime.

Unité de mesure: Nombre absolu et taux.

Méthode de calcul: V1: nombre total de morts de femmes par violence de genre, V2: nombre total d'habitants du pays

$$\text{Taux} = \frac{V1 \times 100}{V2}$$

Sources: Le nombre absolu de morts de femmes par violence de genre est communiqué chaque année par les autorités des mécanismes nationaux pour la promotion des femmes, qui demandent ces informations aux institutions du pouvoir judiciaire, à la police nationale ou à d'autres organismes apparentés dans chaque pays.

Commentaires: Les morts causées par le partenaire intime se mesurent de façon différente dans chaque pays et de ce fait, les données ne sont pas comparables.

Le Costa Rica enregistre le total des femmes assassinées et les ventile par fémicides causés par le partenaire intime (à partir de mai 2007) et fémicides pour motifs de genre.

Le Chili enregistre le nombre total de fémicides ou de morts pour motifs de genre, fémicide intime et fémicide non intime.

L'Espagne tient un registre des victimes mortes des suites de violence de genre, qui reprend le total des victimes et la relation avec l'auteur: ex-partenaire ou en instance de rupture et couple.

Le Pérou définit les morts par violence de genre comme fémicides et les variables utilisées sont le fémicide intime et le fémicide non intime.

République Dominicaine: enregistre les fémicides généraux, le fémicide intime et le fémicide non intime.

La mort des femmes causées par leur partenaire ou ex-partenaire intime a fait l'objet d'une plus grande attention ces dernières années en raison de son incidence croissante. Étant donné que le nombre absolu de morts de femmes causées par leur partenaire intime est enregistré selon des critères distincts, cette information n'est pas encore comparable entre les pays. L'information traitée pour cet indicateur concerne un petit nombre de pays qui ont commencé à traiter l'information sur la mort des femmes causées par leur partenaire intime. Cet indicateur sera mis à jour par la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC à mesure que les pays traitent et envoient ces informations. En ce qui concerne les pays qui n'enregistrent pas ces informations, les spécialistes en statistiques et en études de genre des instituts nationaux de statistique et des Mécanismes pour la Promotion de la Femme qui ont participé à la Réunion technique d'experts en statistiques de genre pour l'analyse des indicateurs de l'Observatoire de l'égalité de genre (Aguascalientes, Mexique, 2 et 3 octobre 2008) ont convenu d'entamer la collecte de données en partant du nombre annuel d'homicides causés par le partenaire ou l'ex-partenaire intime et ont formulé les recommandations suivantes:

Mécanismes pour la Promotion de la Femme: explorer les informations de pointe dans chaque pays et sensibiliser les institutions qui tiennent les registres administratifs dans ce domaine pour assurer la production d'informations pour l'indicateur.

Instituts nationaux de statistique: concevoir un formulaire unique qui identifie l'auteur présumé des homicides dolosifs de femmes dans les systèmes de soins de santé, de police et judiciaires, conclure des alliances ou des accords interinstitutionnels entre les producteurs des registres et les instituts de statistiques et inclure les registres de santé comme facteur pour élaborer l'indicateur.

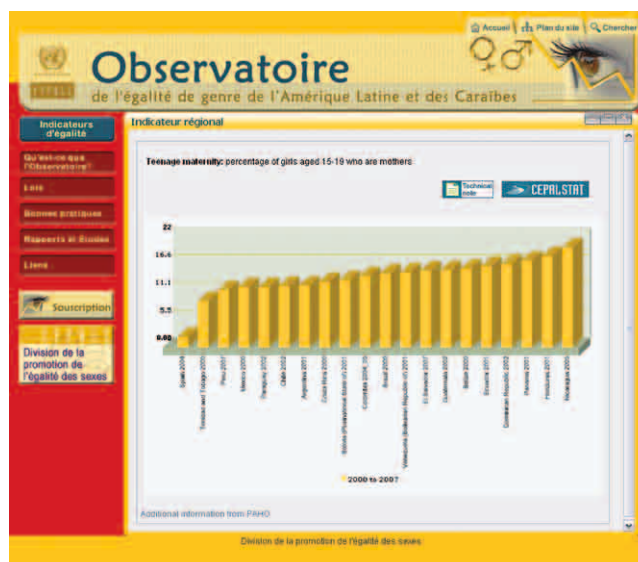
Grossesse adolescente

Cet indicateur mesure le pourcentage d'adolescentes de 15 à 19 ans qui sont mères.

L'inclusion de cet indicateur dans l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes revêt une importance particulière: les indices de maternité ont tendance à diminuer pour toutes les tranches d'âge dans les pays de la région, mais ils continuent à augmenter parmi les adolescentes. La maternité précoce est plus fréquente dans les secteurs à revenus inférieurs, où le fait d'être une mère adolescente, pauvre et sans partenaire, constitue une situation personnelle et sociale à pronostic difficile, tant pour la mère que pour l'enfant.

Cet indicateur met en évidence non seulement l'ampleur du problème dans chaque pays, mais il montre aussi l'accès insuffisant à la santé reproductive parmi les jeunes, ainsi que la persistance de pratiques et de valeurs culturelles patriarcales, qui empêchent les adolescentes d'exercer le contrôle de leur propre corps.

L'indicateur montre que, bien qu'elles vivent dans des sociétés à niveau d'éducation supérieur, avec un meilleur accès à l'information et aux connaissances, et bien que beaucoup de pays aient réduit considérablement la mortalité maternelle grâce à de meilleures politiques d'accès à la santé, les adolescentes ne bénéficient pas encore d'une attention suffisante. Cela a des conséquences graves pour les jeunes mères, en particulier celles qui appartiennent aux secteurs à revenus inférieurs, qui se voient souvent obligées d'abandonner leurs études et sont entravées dans leur développement personnel et social, de même que leur progression économique et citoyenne.



Fiche technique: Grossesse adolescente

Définition: Pourcentage d'adolescentes de 15 à 19 ans qui sont mères.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Nombre de femmes de 15 à 19 ans qui sont mères, V2: Nombre total de femmes adolescentes de 15 à 19 ans.

Pourcentage d'adolescentes de 15 à 19 ans qui sont mères = $(V1/V2)*100$

Sources: Centre de démographie d'Amérique Latine et des Caraïbes (CELADE)-Division de la population de la CEPALC. Les informations sont obtenues par traitements spéciaux de microdonnées de recensement.

Sources pour l'Espagne et le Portugal – Espagne: López A. et al. (2005), Informe Juventud en España 2004 [Rapport sur la jeunesse en Espagne], Madrid, Institut de la jeunesse (INJUVE), tableau 1.49 (estimations approximatives). Portugal: Commission économique pour l'Europe (CEPE), Enquête sur la fécondité et la famille (FFS) 1997; tableau 12, tables standard des pays. Les résultats de la Colombie 2004-2005 et du Pérou 2007 proviennent de traitements en ligne des données des pages Web du Département administratif national de statistique (DANE) et de l'Institut national de statistique et d'informatique (INEI), respectivement.

Note

méthodologique: Toutes les données relatives à la grossesse adolescente ont été obtenues par traitement de microdonnées de recensement. Les réponses 'ne sait pas'/ne répond pas' (NS/NR) ont été systématiquement attribuées aux nullipares (aucun enfant né vivant). Au Pérou, les valeurs hors plage ont été exclues en 1993. Cuba n'inclut pas de questions concernant les enfants nés vivants dans ses recensements récents. La CELADE-Division de la population de la CEPALC ne dispose pas encore des microdonnées du recensement d'Haïti.

Demande insatisfaite de planification familiale

Cet indicateur exprime le nombre de femmes mariées ou en couple qui ne désirent plus avoir d'enfants ou qui retarderaient la naissance d'un enfant, mais qui n'utilisent pas de méthode de planification familiale, par rapport au nombre total de femmes mariées ou en couple. Il permet de visualiser la réponse du pays aux besoins de la population à cet égard, ainsi que les conditions qui permettent aux personnes, en particulier aux femmes, d'exercer leur droit de décider en toute liberté et en connaissance de cause du nombre d'enfants qu'elles désirent avoir.

Les droits reproductifs constituent une dimension importante de l'émancipation et de l'autonomie des femmes. Tant que les femmes de toutes les classes socio-économiques n'ont pas accès à des méthodes de planification familiale, les taux de fécondité non désirée resteront élevés, affectant ainsi les droits et l'autonomie des femmes par rapport à leur propre corps.

Le besoin insatisfait de planification familiale est la conséquence de l'augmentation de la demande, des limitations des prestations de services de santé reproductive, de l'absence de soutien de la part des communautés et des partenaires, du manque d'informations pertinentes, des coûts financiers et des restrictions en matière de transports.

La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, a accordé une priorité spéciale à la réduction de ce besoin insatisfait, en tant que principe directeur pour assurer que les naissances résultent d'un choix volontaire et bien-fondé. Cet indicateur fait partie du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.



Fiche technique: Demande insatisfaite de planification familiale

Définition: Pourcentage de femmes mariées ou en couple qui ne désirent plus avoir d'enfants ou qui retarderaient la naissance suivante d'un enfant, mais qui n'utilisent pas de méthode de planification familiale, par rapport au total des femmes mariées ou en couple.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Nombre de femmes mariées ou en couple qui ne désirent plus avoir d'enfants ou qui retarderaient la naissance suivante, mais qui n'utilisent pas de méthode de planification familiale, V2: Total de femmes mariées ou en couple.
Pourcentage = $(V1/V2)*100$

Désagrégation: Total par âge (groupes de 15 à 19 ans et de 20 à 34 ans), niveau d'instruction et zone de résidence des femmes.

Sources: Centre de démographie d'Amérique Latine et des Caraïbes (CELADE)-Division de la population de la CEPALC (enquêtes démographiques et de santé, centres de contrôle des maladies et, dans le cas du Mexique, page Web de l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI), Système d'indicateurs pour le suivi de la situation de la femme) [en ligne] <http://celade.CEPAL.cl/cgi-bin/RpWebEngine.exe/PortalAction?&MODE=MAIN&BASE=ELCAIRO&MAIN=WebServerMain.inl>.

Mortalité maternelle

La mortalité maternelle désigne le décès d'une femme alors qu'elle est enceinte ou dans les 42 jours qui suivent la fin de sa grossesse, quels que soient la durée et le siège de la grossesse, par suite de complications de la grossesse, de l'accouchement et puerpérales, mais non pour des causes accidentelles ou fortuites.

L'indicateur exprime le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes et constitue un élément témoin de la qualité des systèmes de santé dans les différents pays du monde. Les calculs pour la région sont faits à partir de la base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et d'estimations de la mortalité maternelle de l'Organisation panaméricaine de la santé pour les années 2000 et 2005 (OPS, 2004).

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement lance un appel clair aux pays pauvres pour réduire la morbidité et la mortalité maternelle à des niveaux où elles ne constituent plus un problème de santé; pour augmenter, avec l'appui de la communauté internationale, les prestations de services de maternité dans le cadre de l'attention primaire à la santé; et pour adopter des mesures visant à empêcher, déceler et traiter les grossesses et les naissances à haut risque, en particulier parmi les adolescentes et les parturientes âgées. Par ailleurs, la cible 5A du cinquième objectif du Millénaire pour le développement fixe clairement l'objectif de «réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle».



Fiche technique: Mortalité maternelle

Définition: Désigne le décès d'une femme alors qu'elle est enceinte ou dans les 42 jours qui suivent la fin de sa grossesse, quels que soient la durée et le siège de la grossesse, par suite de complications de la grossesse, de l'accouchement et puerpérales (toute cause liée à la grossesse ou aggravée par celle-ci ou les soins dans ce contexte), mais non pour des causes accidentelles ou fortuites

Unité de mesur: Taux pour 100 000 naissances vivantes.

Méthode de calcul: Quotient du nombre de morts maternelles par le nombre total de naissances vivantes au cours d'une période donnée, multiplié par 100 000.

Sources: Division de statistique des Nations Unies, Base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement [en ligne] <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>; Organisation mondiale de la santé (OMS), Estimations de la mortalité maternelle 2005 et 2000.



VI. Indicateurs d'autonomie dans la prise de décisions

- **Indicateur 1: Pouvoir exécutif**
- **Indicateur 2: Pouvoir législatif**
- **Indicateur 3: Pouvoir judiciaire**
- **Indicateur 4: Pouvoir local (maires)**
- **Indicateur 5: Pouvoir local (conseillères municipales)**
- **Indicateur 6: Pays ayant signé et ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
- **Indicateur 7: Niveau hiérarchique des Mécanismes pour la Promotion de la Femme (MAM)**

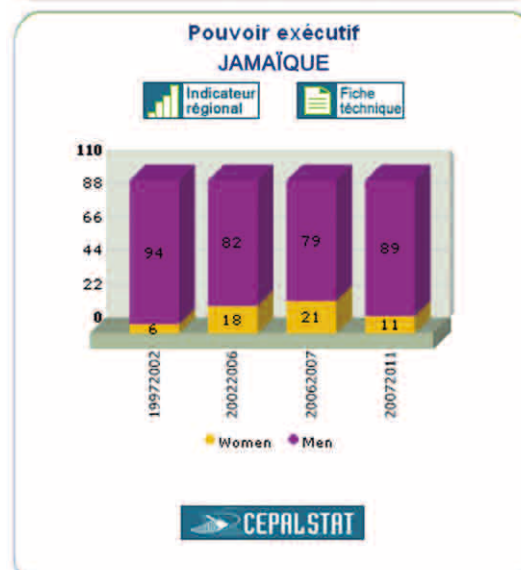
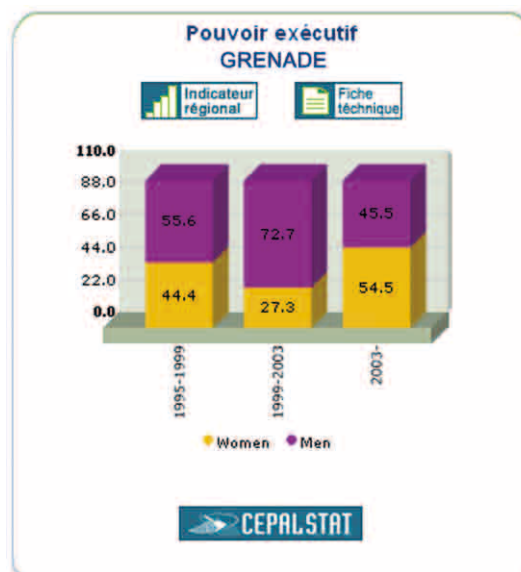
Femmes dans le pouvoir exécutif

L'indicateur Pouvoir exécutif indique l'évolution de l'accès des femmes aux postes de prise de décisions à l'échelon le plus élevé du pouvoir exécutif. Il permet d'avoir une idée de la décision politique des gouvernements concernant la participation des femmes aux fonctions de haut niveau dans la prise de décisions et d'observer le type de ministères qui leur est attribué.

Cet indicateur d'égalité montre le pourcentage de portefeuilles ministériels détenus par des femmes au gouvernement, il indique la progression de l'égalité des sexes en matière de participation et d'autonomie politique des femmes, les changements culturels relatifs à la reconnaissance de la capacité des femmes à exercer des fonctions de pouvoir et à influencer la prise de décisions, et révèle l'existence de meilleures conditions pour faire de la parité un objectif régional.

Dans la majorité des pays de la région, les femmes ont acquis le droit de vote après des luttes acharnées menées par des suffragettes pionnières qui, à l'aube du siècle dernier, n'ont pas baissé les bras avant d'obtenir leurs droits de citoyennes pleines. Vers les années 1950, le droit de vote sans restriction existait déjà dans la majorité des pays de la région, mais la présence de femmes aux postes de pouvoir dans l'État ou à des postes élus au suffrage direct reste minime (environ 10 %) alors qu'elles représentent environ 50 % de l'électorat.

L'article 7b de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dispose que «Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution, et à occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement».



Fiche technique: Pouvoir exécutif

Définition: Pourcentage de portefeuilles ministériels détenus par des femmes sur le total des portefeuilles ministériels du cabinet présidentiel.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Femmes ministres. Nombre total de femmes dans les cabinets présidentiels, V2: Ministres. Total des fonctions du cabinet présidentiel.
Pourcentage de femmes ministres = $(V1/V2)*100$

Sources: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base des informations fournies par les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, 2009.

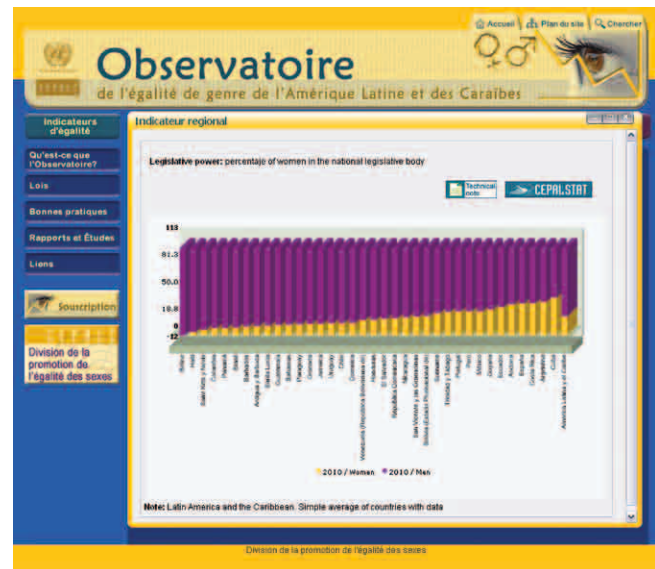
Femmes dans le pouvoir législatif

Cet indicateur d'autonomie dans la prise de décisions mesure le pourcentage de femmes qui occupe des postes ou des sièges au parlement national. Généralement, seule la chambre basse ou la chambre unique est utilisée pour les comparaisons internationales.

Les données relatives à cet indicateur sont disponibles dans les parlements nationaux, qui relaient l'information à l'Union interparlementaire qui, à son tour, transmet ces informations directement aux Nations Unies sur la base des chiffres compilés par les différents pays.

L'augmentation de la représentation parlementaire que l'on observe dans la région est liée à l'adoption de mesures d'action positive associées à des systèmes électoraux proportionnels et obéit aux lois de quotas. Ces mesures d'action affirmative sont les recommandations faites par les Nations Unies aux conférences mondiales sur la femme (Nairobi 1985 et Beijing 1995)⁴.

Les lois de quotas sont des mesures temporaires et d'action positive, définies par les États pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décisions à différents échelons de pouvoir politique et visent à compenser la traditionnelle discrimination de genre en assurant un pourcentage minimum de représentation de femmes au parlement.



Les textes des lois de quotas des pays qui ont réglementé sont disponibles sur ce site Web.

4. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme, 1979; Stratégies de Nairobi tournées vers l'avenir pour la promotion de la femme, 1985; Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995.

Fiche technique: Pouvoir législatif

Définition: Il s'agit de la proportion de femmes qui occupent des postes au parlement national. Généralement, seule la chambre basse ou la chambre unique est utilisée pour les comparaisons internationales.

Unité de mesure: Pourcentages .

Méthode de calcul: V1: Femmes parlementaires. Nombre total de femmes qui occupent un poste au parlement national, V2: Parlementaires. Total des postes au parlement national.
Pourcentage de femmes parlementaires = $(V1/V2)*100$

Sources: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), *Objetivos de Desarrollo del Milenio: una mirada desde América Latina y el Caribe* [en ligne] <http://www.CEPAL.cl/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/1/21541/P21541.xml&xsl=/tpl/p9f.xsl&base=/tpl/top-bottom.xsl>.

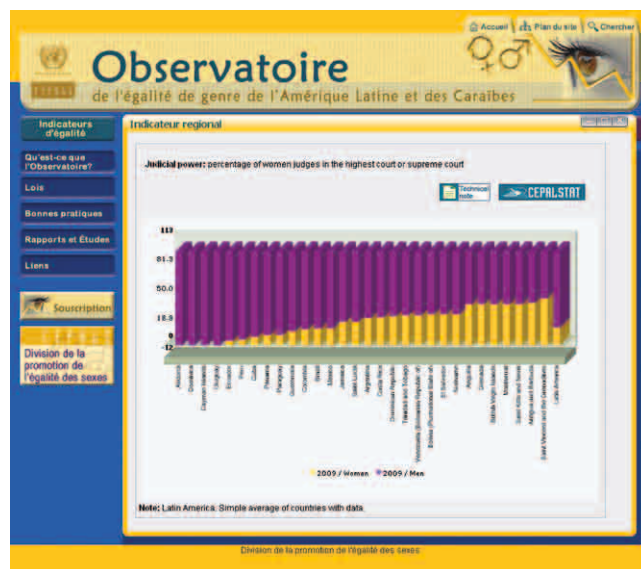
Division de statistique des Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement [en ligne] <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.

Femmes dans le pouvoir judiciaire

Cet indicateur d'autonomie dans la prise de décisions mesure le pourcentage de femmes magistrates au tribunal de la plus haute instance ou à la Cour suprême, par rapport au nombre total de magistrats en exercice.

Cet indicateur vise plus précisément à attirer l'attention sur les inégalités présentes dans le pouvoir judiciaire, dans les pays de la région, où les femmes sont majoritaires dans les fonctions administratives, travaillent comme greffières ou fonctionnaires de rang inférieur et sont minoritaires aux postes à plus grande responsabilité politique et administrative.

La fiche technique de cet indicateur permet d'accéder aux informations complémentaires relatives à la structure de la plus haute instance du pouvoir judiciaire dans chaque pays. Elle dresse le tableau des tribunaux constitutionnels et des Cours de cassation pour chaque pays, avec les noms officiels des fonctions, la durée des mandats et les nombres. Des informations sont données aussi concernant la définition et la procédure de nomination des titulaires.



Fiche technique: Pouvoir judiciaire

Définition: Pourcentage de femmes magistrates au tribunal de la plus haute instance ou à la Cour suprême.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Nombre de femmes magistrates au tribunal de la plus haute instance ou à la Cour suprême, V2: Nombre total de magistrats en exercice, hommes et femmes.
Pourcentage de femmes magistrates au tribunal de la plus haute instance ou à la Cour suprême = $(V1/V2)*100$

Sources: Les données pour cet indicateur sont élaborées par l'INSTRAW et la CEPALC sur la base des informations fournies par les mécanismes nationaux de promotion de la femme et des informations publiées sur le Web par le tribunal de la plus haute instance ou la Cour suprême du pouvoir judiciaire concerné.

Femmes dans le pouvoir local (mairesse)

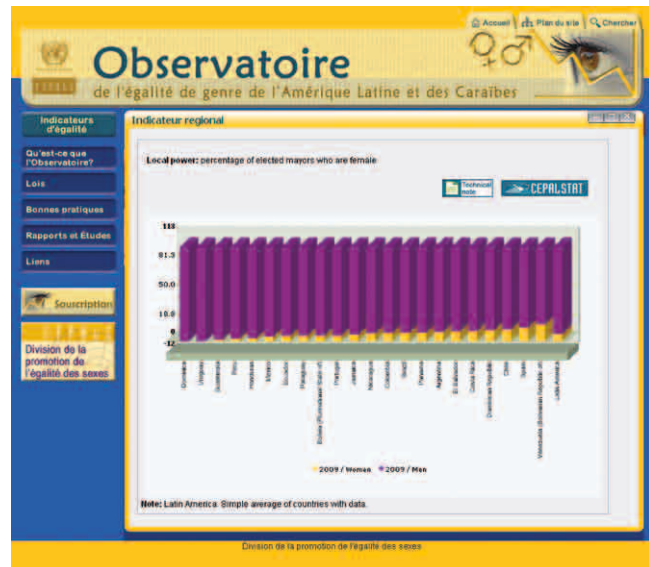
Cet indicateur d'autonomie dans la prise de décisions mesure le nombre de femmes élues par rapport au nombre total de postes de maires et mairesses élu(e)s dans les municipalités, en pourcentages. Le nom de l'indicateur, 'alcaldesas', est déterminé par l'appellation la plus fréquente de ce poste en Amérique Latine et dans les Caraïbes, mais il tient compte aussi des 'intendentes', 'prefectos', 'síndicos' et 'presidentes municipales' (bourgmestres, préfets et présidents municipaux).

Le calcul de cet indicateur pour les pays de la région s'est fait sur la base d'informations compilées par l'INSTRAW et validées entre mars et juin 2009. Les informations ont été fournies par les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, à partir de données officielles des organismes électoraux ou de sources officielles nationales appropriées.

La fiche technique de cet indicateur permet d'accéder aux caractéristiques des systèmes politiques électoraux, reprenant une description des divisions politiques et administratives, la composition des gouvernements municipaux, la durée des mandats, le système de représentation, les types de listes et de circonscriptions électorales, la loi des quotas quand elle existe et est applicable à cet échelon de gouvernement, les instruments juridiques qui réglementent la municipalité et le système de justice électorale.

Cet indicateur rend compte de l'évolution de l'accès des femmes aux postes de prise de décisions à l'échelon le plus élevé du pouvoir local. Son importance consiste dès lors à montrer la présence des femmes à l'échelon de prise de décisions le plus proche de la population, puisqu'il s'agit d'une instance gouvernementale responsable des affaires publiques liées à la vie quotidienne des habitants de la commune ou de la municipalité.

Toutefois, cette situation de proximité ne se traduit pas nécessairement par une plus grande présence de femmes dans les fonctions de représentation et dans la prise de décisions au niveau local. En fait, bien qu'un nombre croissant de femmes participent à la vie publique locale dans les pays de la région, ce niveau de gouvernement reste un domaine majoritairement masculin.



Fiche technique: Pouvoir local (mairesse)

Définition: Nombre de femmes élues par rapport au nombre total de postes de maires et mairesses élu(e)s dans les municipalités, en pourcentages⁵.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Nombre de femmes élues au poste de mairesses aux élections municipales, V2: Nombre total de postes de maires élus.
Pourcentage de mairesses = $(V1/V2)*100$

Sources: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base des informations compilées par l'INSTRAW et validées entre mars et juin 2009. Les informations ont été fournies par les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, à partir des données officielles des organismes électoraux ou de sources officielles nationales appropriées. Les informations de l'État plurinational de Bolivie, du Honduras et du Nicaragua proviennent du questionnaire sur le travail non rémunéré et la participation politique de la CEPALC, 2006, et les informations relatives à la dernière élection viennent du site Web de l'organisme électoral national concerné.

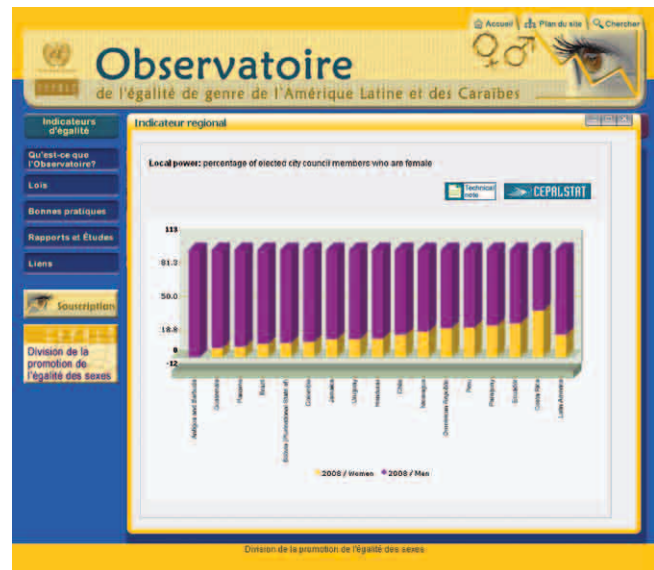
5. Le nom de l'indicateur, 'alcaldesas', est déterminé par l'appellation la plus fréquente de ce poste en Amérique Latine et dans les Caraïbes, mais il tient compte aussi des 'intendentes', 'prefectos', 'síndicos' et 'presidentes municipales' (bourgmestres, préfets et présidents municipaux).

Femmes dans le pouvoir local (conseillères municipales)

Cet indicateur rend compte du nombre de conseillères municipales élues, par rapport au total des postes de conseillers dans les instances législatives, délibératives ou de contrôle du gouvernement municipal, en pourcentages.

Comme pour l'indicateur relatif aux mairies, son importance vient du fait qu'il permet de voir la présence des femmes dans un cadre de prise de décisions, qui est généralement le niveau de gouvernement le plus proche de la population et de la vie locale.

La Réunion technique d'experts en statistiques de genre, qui s'est tenue à Aguascalientes (Mexique), en octobre 2008, s'est penchée sur la participation des femmes aux organismes de représentation locale des pays de la région, et a reconnu l'importance d'explorer la présence et l'accès des femmes non seulement aux fonctions supérieures (mairies) des gouvernements locaux, mais également aux niveaux hiérarchiques inférieurs de ces entités (échevinats et conseils), recommandation concrétisée par l'intégration dans l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes d'un indicateur spécifique destiné à rendre visible les différences entre les hommes et les femmes dans les gouvernements locaux.



Fiche technique: Pouvoir local (conseillères municipales)

Définition: Nombre de conseillères municipales élues, par rapport au total des postes de conseillers dans les instances législatives, délibératives ou de contrôle du gouvernement municipal, en pourcentages.

Unité de mesure Pourcentages.

Méthode de calcul: V1: Conseillères municipales élues. Nombre de femmes élues au suffrage direct aux postes de conseillères dans les organes du gouvernement municipal, V2: Conseillers municipaux et conseillères municipales élus ou élues. Nombre total de postes de conseillers et conseillères élus ou élues.
Pourcentage de femmes conseillères= $(V1/V2)*100$

Sources: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base d'informations compilées par l'INSTRAW et validées par les Mécanismes pour la Promotion de la Femme en mars 2009, avec des informations des organismes électoraux nationaux.

Signature et ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Cet indicateur rend compte des pays de la région qui ont signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adopté par l'Assemblée générale en 1999, le Protocole facultatif oblige les États signataires à reconnaître la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour recevoir et examiner les plaintes déposées par des personnes ou des groupes organisés de la société civile, ce qui en fait un mécanisme exigeant de reddition de comptes en matière d'actes de discrimination contre les femmes.

La ratification du Protocole facultatif par les pays signataires de la Convention est, sans aucun doute, l'indicateur le plus clair de la volonté politique des États de mettre pleinement en application la Convention, permettant de mettre en vigueur le principal instrument international de protection des droits humains des femmes, à propos desquels la communauté internationale a reconnu qu'il subsiste d'importantes discriminations expresses ou implicites, par action ou par omission.

L'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par son Protocole facultatif rapproche les sociétés nationales de l'objectif d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes. La ratification du Protocole facultatif est incontestablement un pas important vers la réalisation de cet objectif.

La mise à jour de l'indicateur se fait sur la base des informations transmises par le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies⁶.

6. Base de données sur l'état de signature et de ratification du Protocole facultatif [en ligne] http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8-b&chapter=4&lang=en.

Chili Observato

Fermer

em

Protocole Optionnel de la CEDAW

Indicateur régional | Informes CEDAW

- Ratifié
- Signé (10 décembre 1999)
- Ni signé ni ratifié

Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM)

Regional Indicator

Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*

Country Reports CEDAW

Latin America

Country	Signature of the Facultative Protocol	Ratification of the Facultative Protocol
Argentina	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol February 28, 2000	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol March 20, 2007
Bolivia (Plurinational State of)	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol December 30, 1999	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol September 27, 2003
Brazil	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol March 13, 2001	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol July 26, 2002
Chile	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol December 10, 1999	
Colombia	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol December 10, 1999	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol January 23, 2007
Costa Rica	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol December 10, 1999	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol March 8, 2001
Cuba	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol March 17, 2000	
Dominican Republic	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol March 14, 2000	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol May 31, 2001
Ecuador	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol December 10, 1999	<input checked="" type="checkbox"/> Ratification of the Facultative Protocol January 17, 2002
El Salvador	<input checked="" type="checkbox"/> Signature of the Facultative Protocol April 4, 2001	

Niveau hiérarchique des Mécanismes pour la Promotion de la Femme

Le niveau hiérarchique des Mécanismes pour la Promotion de la Femme est un indicateur qualitatif qui décrit le statut que les pays ont officiellement attribué à ces mécanismes par des lois, des décrets et d'autres mesures officielles. Cette classification ne tient pas compte de la disponibilité des ressources techniques et budgétaires, et ne reflète pas l'influence effective des mécanismes sur la prise de décisions au gouvernement ou leur poids dans l'élaboration globale de l'agenda et les politiques publiques. Il donne cependant une idée relativement claire de l'importance formelle qu'a désormais l'égalité de genre dans chaque pays.

Trois niveaux ont été définis pour déterminer le niveau hiérarchique des mécanismes, du plus élevé au plus bas: 1) mécanismes ayant le rang institutionnel de ministère ou dont le titulaire a le rang de ministre et siège au gouvernement, 2) mécanismes qui dépendent de la présidence et dont les titulaires ne siègent pas au gouvernement (bureaux affectés à la présidence, secrétariats, instituts nationaux et autres instances), et 3) mécanismes dépendant d'un ministère ou d'une autorité de rang inférieur (vices-ministères, instituts, conseils et autres instances).

L'objectif stratégique H.1. du Programme d'action de Beijing convenu par les États établit l'engagement suivant: «En se fondant sur une volonté politique résolue, créer, là où il n'en existe pas, des mécanismes nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme, et renforcer, comme il convient, les mécanismes nationaux existants au niveau le plus élevé possible de l'État et les doter de mandats et de pouvoirs clairement définis; il est essentiel que ces mécanismes disposent des ressources adéquates ainsi que des capacités et compétences nécessaires pour pouvoir influencer sur la politique et élaborer et évaluer la législation. Ces mécanismes devraient, entre autres, faire des analyses préalables des politiques et se charger des campagnes de sensibilisation, de la communication, de la coordination et du suivi».

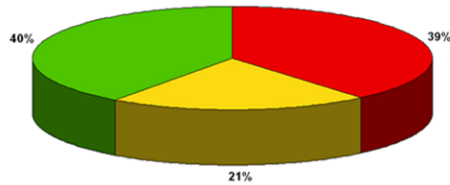
Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, huit pays de la région seulement ont mis sur pied des institutions de niveau ministériel, cinq ont créé des institutions du deuxième niveau et sept, des institutions du troisième niveau, ce qui, bien que rendant compte de la progression des institutions de genre, permet de voir également la position du mécanisme au sein de la structure de pouvoir dans les gouvernements de la région. Dans les Caraïbes, la majorité des pays ont des institutions de rang inférieur.



Latin America

Level within governmental hierarchy of national Machineries for the Advancement of Women

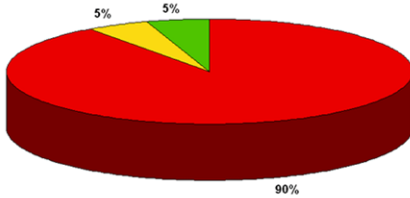
- Ministry or head of machinery with ministerial standing
- Body attached to the office of the president or mechanism headed by a person reporting directly to that office (offices attached to the office of the president, secretariats, national institutes and other offices)
- Bodies reporting to a ministry (vice-ministries, offices of under-secretaries, institutes, councils and other offices)



The Caribbean

Level within governmental hierarchy of national Machineries for the Advancement of Women

- Ministry or head of machinery with ministerial standing
- Head of Machinery without ministerial standing, but directly accountable to the Prime Minister
- Head of Departments and other bodies accountable to a Minister



Península Ibérica

Level within governmental hierarchy of national Machineries for the Advancement of Women

- Ministry or head of machinery with ministerial standing
- Head of Machinery without ministerial standing, but directly accountable to the Prime Minister
- Head of Departments and other bodies accountable to a Minister



Mécanismes pour la promotion de la femme



Instituto Nacional de las Mujeres



VII. Indicateurs d'autonomie économique

- **Population sans revenus propres par sexe**
- **Temps total de travail**

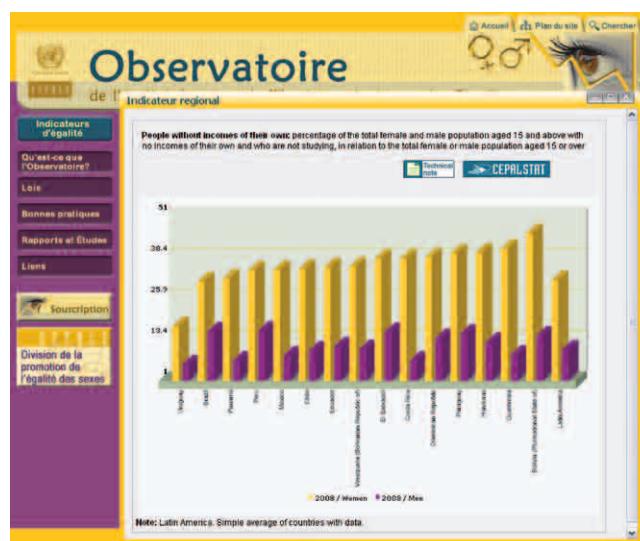
Population sans revenus propres par sexe

L'indicateur mesure la proportion de la population féminine (masculine) de 15 ans et plus qui ne perçoit pas de revenus monétaires propres et ne fait pas d'études, par rapport au total de la population féminine (masculine) de 15 ans et plus qui n'est pas aux études. Le résultat est exprimé en pourcentages. L'indicateur est présenté de manière désagrégée par groupes d'âge et zones de résidence. Les enquêtes sur les ménages sont leur principale source d'information.

En montrant la proportion d'hommes et de femmes qui n'ont pas de revenus propres (salaires, pensions, transferts d'argent des migrants, revenus d'un commerce ou d'une activité de production), et compte tenu des différences qui existent entre les hommes et les femmes, cet indicateur donne une idée du manque d'autonomie économique des femmes qui, même s'il existe dans toutes les catégories socio-économiques, est nettement plus prononcé dans les catégories inférieures et constitue un facteur de vulnérabilité⁷.

L'indicateur rend compte des difficultés et des obstacles auxquels se heurtent les femmes pour accéder aux revenus par des activités rémunérées sur le marché du travail, à la propriété ou au crédit, entre autres. Les mesures traditionnelles de la pauvreté se font généralement sur la base du revenu par habitant du ménage, procédé qui suppose une répartition égale des revenus dans les ménages et masque l'absence d'autonomie des femmes qui n'exercent pas une activité rémunérée et se consacrent exclusivement à élever leurs enfants et à s'occuper des autres membres de la famille.

L'indicateur proposé montre que l'absence de revenus propres des femmes est souvent associée à l'accomplissement de tâches reproductives non rémunérées au sein du ménage, ce qui limite le temps dont disposent les femmes et leurs possibilités de développement, tout en les rendant particulièrement vulnérables à la pauvreté en cas de rupture familiale ou de veuvage.



7. Le revenu des personnes est la somme des sources de revenus suivantes: les rémunérations, les salaires et les revenus des travailleurs indépendants, provenant du marché du travail, les retraites et les pensions, les transferts entre les ménages et les transferts provenant de l'extérieur, ainsi que les prestations sociales octroyées par le gouvernement. Sont pris en considération également les investissements à terme fixe et les revenus de la propriété, ainsi que d'autres perceptions de revenus.

Fiche technique: Population sans revenus propres par sexe

Définition: Pourcentage de la population des hommes et des femmes de 15 ans et plus qui ne perçoit pas de revenus pécuniaires propres et ne fait pas d'études, par rapport au total de la population féminine (masculine) de 15 ans et plus qui n'est pas aux études. Le résultat est exprimé en pourcentages. L'indicateur est présenté sous forme désagrégée par groupes d'âge et zones de résidence.

Unité de mesure: Pourcentages.

Méthode de calcul: **n:** Nombre de femmes/hommes sans revenus propres, de 15 ans et plus qui ne font pas d'études, d'âge e, population urbaine/rurale.

N: Nombre total de femmes/hommes de 15 ans et plus qui ne font pas d'études, d'âge e, population urbaine/rurale

e: 1 '15 à 24 ans'

2 '25 à 34 ans'

3 '35 à 44 ans'

4 '45 à 59 ans'

5 '60 ans et plus'

Pourcentage: $P = (n/N) * 100$.

Sources: Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), Série 2007: comprend les enquêtes sur les ménages réalisées par les pays en 2007, à l'exception de celles de l'Argentine, du Chili, de la République d'El Salvador, du Guatemala et du Mexique, réalisées en 2006, et de celle du Nicaragua, réalisée en 2005. Série 2008: comprend les enquêtes sur les ménages réalisées par les pays en 2008, à l'exception de celles de l'Argentine, du Chili, de la République d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, réalisées en 2006, et celles de l'État plurinational de Bolivie et de la Colombie, réalisées en 2007.

Temps total de travail

Cet indicateur rendra compte du nombre total d'heures consacrées au travail rémunéré et au travail domestique non rémunéré, désagrégé par sexe.

Les enquêtes sur l'utilisation du temps sont le principal outil disponible pour mesurer la charge de travail non rémunéré effectué quotidiennement dans les pays. Jusque très récemment, le travail non rémunéré – fait par les femmes depuis des siècles – était une donnée invisible dans les sociétés et les économies des pays.

Aujourd'hui, plusieurs pays d'Amérique Latine et des Caraïbes mènent des enquêtes ou incluent des modules d'utilisation du temps dans les enquêtes sur les ménages, systématisées par la Division de la promotion de l'égalité des sexes dans le document «Tiempo total de trabajo (remunerado y no remunerado). Recopilación experiencias encuestas uso del tiempo en los países» [Temps total de travail (rémunéré et non rémunéré)]. Compilation expériences enquêtes utilisation du temps dans les pays), repris dans des rapports et des études concernant l'autonomie économique sur le site⁸.

Un facteur important pour l'élaboration de cet indicateur sera, à moyen terme, le classificateur d'activités d'utilisation du temps pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CAUTAL), un outil de planification, de traitement, de présentation et d'analyse des enquêtes sur l'utilisation du temps, qui permettra de disposer des concepts et définitions (métadonnées) nécessaires pour le traitement des données et l'harmonisation des enquêtes d'utilisation du temps en Amérique Latine et dans les Caraïbes, et d'améliorer la comparaison internationale⁹.

8. Voir [en ligne] <http://www.cepal.org/oig/noticias/paginas/3/38403/TiempoTotalTrabajo.pdf>

9. Cet instrument en cours de préparation est une proposition faite par le Groupe de travail sur les statistiques de genre de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC).

Accueil Plan du site Chercher



Observatoire

de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes



Indicateurs d'égalité **Autonomie physique** **Autonomie dans la prise de décisions** **Autonomie économique**

Qu'est-ce que l'Observatoire?
Lois
Bonnes pratiques
Rapports et Études
Liens

Souscription

CEPALC
Division de la promotion de l'égalité des sexes

Indicateur regional

EN COURS D'ÉLABORATION

INDICAT

- Populat d'homme et qui n? masculin
- Temps t travail ré désagrè

Division de la promotion de l'égalité des sexes



Bibliographie

Bibliographie

- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) (2009), Rapport de la quarante-deuxième réunion des présidents de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes (LC/L.3027), Santiago, Chili, avril.
- _____ (2008a), Rapport de la réunion technique caribéenne sur la création d'un observatoire de l'égalité de genre pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (LC/CAR/L.178), Santiago, Chili.
- _____ (2008b), Rapport du secrétariat concernant l'observatoire de l'égalité de genre proposé pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (LC/L.2936(CE.8/6)), Santiago, Chili.
- _____ (2008c), Rapport de la réunion des experts techniques en matière de statistiques de genre pour l'analyse des indicateurs pour l'observatoire de l'égalité de genre (LC/L.2979(MDM.42/4)), Santiago, Chili.
- _____ (2007a), Millennium Development Goals. 2006 Report: A Look at Gender Equality and Empowerment of Women in Latin America and the Caribbean [Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2006: coup d'œil sur l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme en Amérique Latine et dans les Caraïbes] (LC/G.2352), Santiago, Chili.
- _____ (2007b), «Los desafíos del milenio ante la igualdad de género» [Les défis du millénaire face à l'égalité de genre] (LC/R.2138), Santiago, Chili, mars.
- _____ (2007c), Rapport de la quatrième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (LC/L.2795), Santiago, Chili, octobre.
- _____ (2007d), Rapport de la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes (LC/G.2361(CRM.10/8)), Santiago, Chili.
- _____ (2006), Guía de asistencia técnica para la producción y el uso de indicadores de género [Guide d'aide technique pour la production et l'utilisation des indicateurs de genre] (LC/R.2136), Santiago, Chili, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), août.
- Milosavljevic, Vivian (2007), «Estadísticas para la equidad de género: magnitudes y tendencias en América Latina» [Statistiques en matière d'équité de genre. Magnitudes et tendances en Amérique Latine], Cuadernos de la CEPAL, N° 92 (LC/G.2321-P), Santiago, Chili, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, N° de vente 06.II.G.132.

OPS (Organisation panaméricaine de la santé) (2004) «Basic indicators for gender equity analysis in health» [Indicateurs de base pour l'analyse de l'égalité de genre en matière de santé], Washington, D.C., Unité genre, ethnicité et santé [en ligne] <http://www.paho.org/English/AD/GE/basicindicators.pdf>.

Nations Unies (2006a), Étude en profondeur de toutes les formes de violence contre les femmes: rapport du Secrétaire général (A/61/122/Add.1), New York.

_____ (2005), The Millennium Development Goals: A Latin American and Caribbean Perspective [Les objectifs du Millénaire pour le développement: perspective latino-américaine et caribéenne] (LC/G.2331-P), J. L. Machinea, A. Bárcena et A. León (coords.), Santiago, Chili, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, N° de vente E.05.II.G.107.

_____ (1996), Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/CONF.177/20/Rev.1), New York. Publication des Nations Unies, N° de vente E.96.IV.13.

Villanueva, Rocío (2009), «Homicidio y femicidio en el Perú 2008-2009» [Homicide et fémicide au Pérou 2008-2009], document présenté à la réunion sur les bonnes pratiques des politiques publiques pour l'Observatoire de l'égalité de genre pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, Santiago, Chili, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), 28-29 septembre.

L'autonomie des femmes dans la vie privée et publique est un élément fondamental pour garantir l'exercice de leurs droits humains. La capacité de produire des revenus propres et de contrôler des avoirs et des ressources (autonomie économique), la maîtrise de leur propre corps (autonomie physique) ainsi que leur participation à part entière à la prise de décisions qui touchent leur vie et celle de leur collectivité (autonomie dans la prise de décisions) sont les trois piliers fondamentaux de l'égalité entre les sexes et d'une citoyenneté paritaire.

Division de la promotion de l'égalité des sexes
Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, CEPALC
Santiago du Chili, mai 2010

www.eclac.org/oig